Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20151008-2015_A228-DE
Date de télétransmission : 14/10/2015
Date de réception préfecture : 14/10/2015

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 OCTOBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A228

OBJET : Politique culturelle et sportive - Culture - Attribution d'un fonds de dotation non consomptible à la Fondation du Camp des Milles

Le 8 octobre 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au gymnase de Rognes, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 2 octobre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy - AMEN Mireille - ARDHUIN Philippe – AUGEY Dominique – BARRET Guy – BASTIDE Bernard - BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane - CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David - CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert - de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie - LAFON Henri - LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – MALAUZAT Irène - MALLIE Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud - MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude - PAOLI Stéphane - PELLENC Roger - PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine - SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique - SUSINI Jules - TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia - ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : Néant

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales: ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri - AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BACHI Abbassia donne pouvoir à DEVESA Brigitte - BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre - BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à GALLESE Alexandre - BOYER Raoul donne pouvoir à ROUVIER Catherine - de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à LENFANT Gaëlle – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy - LHEN Hélène donne pouvoir à GOUIRAND Daniel – MORBELLI Pascale donne pouvoir à GACHON Loïc - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – PIZOT Roger donne pouvoir à JOISSAINS Sophie - POLITANO Jean-Jacques donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CANAL Jean-Louis – FILIPPI Claude – GARELLA Jean-Brice - LAGIER Robert – MEÏ Roger - NERINI Nathalie - PEREZ Fabien - PRIMO Yveline - ROLANDO Christian - YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Philippe CHARRIN donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

DGA Culture et sports
Direction culture
DP

07_2_03

CONSEIL DU 8 OCTOBRE 2015

Rapporteur : Philippe CHARRIN
Co-rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Politique publique : Politique culturelle et sportive

Thématique : Culture

Objet : Attribution d'un fonds de dotation non consomptible à la Fondation du Camp des Milles

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La CPA a financé en 2009, 2010, 2011 et 2013 le fonctionnement du Mémorial des Milles au moyen de dotations en capital non consomptibles pour un montant total de 4 M €. La délibération 2014_B186 du Bureau communautaire du 20 février 2014, a approuvé le principe de prolongation de ce dispositif au titre des exercices 2014, 2015 et 2016. Dans ce cadre, il est proposé par la présente délibération d'attribuer pour l'exercice 2015, un fonds de dotation de 1M€ à la Fondation du Camp des Milles.
A terme, le montant total des dotations non consomptibles en capital de la CPA doivent procurer des intérêts financiers équivalents à la dotation de fonctionnement de la Communauté du Pays d'Aix prévue initialement par la Fondation.

Exposé des motifs :

Pour sa première année pleine de fonctionnement, en 2013, le Mémorial des Milles a accueilli 72 003 visiteurs dont 15 000 scolaires.

En 2014, le site a accueilli 72 177 visiteurs soit une légère augmentation par rapport à 2013. Alors qu'en 2013, année de la capitale européenne de la Culture, le site-mémorial accueillait une majorité de visiteurs individuels, la tendance s'inverse en 2014 avec 47% de scolaires (33 923 élèves) 42% de visiteurs individuels et 11 % de groupes adultes, soit une augmentation de 17 points de pourcentage pour le public cible de l'institution. Au total en 2014, ce sont plus de 450 établissements scolaires qui ont visité le site-mémorial contre 356 en 2013, soit une augmentation de près de 23%.

Si ces chiffres sont satisfaisants et en progression, ils restent en dessous des objectifs fixés par la Fondation (100 000 visiteurs annuels) et la Communauté du Pays d'Aix avait été sollicitée en 2014 par la Fondation afin de contribuer à nouveau à un équilibre financier pérenne du site.

La CPA a financé en 2009, 2010, 2011 et 2013 le fonctionnement du Mémorial des Milles au moyen de dotations en capital non consomptibles pour un montant total de 4 M €.
Le montant des dotations non consomptibles en capital de la CPA doit procurer des intérêts financiers équivalents à une dotation de fonctionnement de la Communauté du Pays d'Aix prévue initialement par la Fondation.
La dotation en capital de la Fondation du Camp des Milles permet à la Communauté du Pays d'Aix de ne pas abonder chaque année au fonctionnement de la Fondation et du Mémorial des Milles par des subventions récurrentes prises sur la section de fonctionnement. Les autres collectivités territoriales et l'État attribuent, quant à eux, des subventions de fonctionnement annuelles à la Fondation du Mémorial des Milles.
Par ailleurs, il est important de constater que la Fondation pour la Mémoire de la Shoah a doté la Fondation à hauteur de 1,5M € et la Caisse d'Épargne de 500 000 €.

Cependant, depuis le moment de la dotation initiale de la CPA, les taux d'intérêt (2 % aujourd'hui) n'ont fait que baisser, ce qui rend difficile la prévision budgétaire de la Fondation.
Il convient de noter également que le Conseil Départemental a baissé sa subvention de 250 000€ à 160 000€ et la CUM de 100 000€ à 70 000 € en 2014.

Par la délibération 2014_B186 du Bureau communautaire du 20 février 2014, le principe de prolongation de ce dispositif a été approuvé au titre des exercices 2014, 2015 et 2016, afin de dégager des ressources financières supplémentaires nécessaires au fonctionnement de l'établissement.
Ces dotations en capital sont inscrites à l'actif du bilan de l'association. La Fondation et son commissaire aux comptes ont certifié que seuls les intérêts dégagés par le placement de ce fonds de dotation serviront au fonctionnement de l'équipement.

Il est donc proposé par la présente délibération d'attribuer pour l'exercice 2015, un fonds de dotation de 1M€ à la Fondation du Camp des Milles, ce qui porterait le montant total des fonds de dotation versés par la CPA à 5M €.

Cependant, au regard de l'utilité publique du projet, il conviendrait de pouvoir fixer dès 2016 les ressources de la Fondation au moyen d'une convention multi-partenariale et

pluriannuelle entre la Fondation du Camp des Milles et ses partenaires publics ou privés qui démontreraient ainsi leur volonté de pérenniser leur soutien au projet. Cette convention constituerait aussi un outil pour inciter la Fondation à adapter son projet et sa gestion à ses ressources.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération du Conseil communautaire n°2009-A189 du 23 octobre 2009 relative à la création d'une dotation en capital à la «Fondation du Camp des Milles : mémoire et éducation» ;
VU la délibération n°2009_A196 du Conseil communautaire du 11 décembre 2009 approuvant l'adhésion de la CPA au conseil d'administration de la Fondation du Camp des Milles, reconnue d'utilité publique ;
VU la délibération du Bureau communautaire n°2014_B186 du 20 février 2014 approuvant le principe de doter en capital non consomptible la Fondation du Camp des Milles pour les exercices 2014, 2015 et 2016.
VU l'avis de la commission culture et équipements culturels du 9 septembre 2015;
VU l'avis du Bureau communautaire du 24 septembre 2015.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à la Fondation du Camp des Milles un fonds de dotation non consomptible de 1 000 000 € au titre de l'exercice 2015.

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer les documents afférents ;

- **DIRE** que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits en section d'investissement en fonction 322 - opération 446 - nature 266 - LC 21363.

Annexes : Rapport financier 2014
Rapport d'activité 2014

FONDATION
Camp des Milles
MÉMOIRE ET ÉDUCATION

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2014

SOMMAIRE

- Avant-Propos (p.3)

- L'année 2014 en quelques chiffres (p. 5)

- Visites, ateliers et commémorations : un lieu de mémoire et de réflexion (p. 8)

- Formation, sensibilisation et recherche : Apporter des connaissances, des repères et des clés de compréhension (p. 17)

- Programmation culturelle : « Créer pour résister » (p. 20)

- Communication : Faire connaitre le Site-mémorial, faire du Site-mémorial un référent historique, mémoriel, éducatif et culturel (p. 28)

- Partenariats et Mécénats : Rechercher des financements complémentaires pour conforter et développer la Fondation (p. 32)

- Ressources humaines : des hommes et des femmes au service du Site-mémorial du Camp des Milles (p. 35)

- Annexes (p. 37)

AVANT PROPOS

FONDATION Camp des Milles
MÉMOIRE ET ÉDUCATION

Conformément à la loi et aux statuts, le Conseil d'Administration est réuni afin d'examiner le rapport moral et d'activité de la « Fondation du camp des Milles - Mémoire et Education » pour l'année 2014, présenté par le bureau.

Rappel des statuts

La Fondation du Camp des Milles - Mémoire et Education a été reconnue d'utilité publique en février 2009.
Article 1 : Elle a pour but d'aménager les espaces et bâtiments de l'ancienne Tuilerie des Milles, située à Aix-les Milles, devenue en 1939 - 1943 camp d'internement et de déportation, pour en faire un haut lieu de mémoire et d'histoire de l'internement des « étrangers » et de la déportation des juifs, au service de l'éducation citoyenne et de la culture.
Elle œuvre par tous moyens, en particulier en direction des nouvelles générations, afin de sauvegarder et de valoriser cet exceptionnel patrimoine historique et culturel, à dimension nationale, européenne et internationale.
Son action éducative et culturelle est destinée à renforcer la vigilance et la responsabilité des citoyens face à l'antisémitisme et à tous les racismes et fanatismes, en s'appuyant d'une part sur la mémoire et l'histoire de la Shoah et des crimes de masse commis pendant la Seconde Guerre Mondiale mais aussi des résistances à ces crimes, et en tirant parti d'autre part des acquis scientifiques permettant de comprendre, dans un but de prévention, les processus individuels et collectifs qui peuvent conduire à ces crimes, ainsi que ceux qui permettent de s'y opposer.
Elle a son siège à Aix en Provence (Les Milles), département des Bouches-du-Rhône.

Réunions des instances de la Fondation

Le Conseil d'administration s'est réuni 2 fois lors de l'année 2014. Ces réunions ont permis notamment de prendre d'importantes décisions concernant le suivi budgétaire du Site-mémorial.
Le bureau a eu une activité importante en 2014, pour préparer les réunions du Conseil d'Administration et assurer la bonne exécution des orientations du Conseil.

Le Conseil Scientifique s'est réuni pour notamment faire un point de situation depuis l'ouverture du Site-mémorial.

En annexe à ce rapport sont rappelées les compositions de ces différentes instances.

Deux éléments majeurs en 2014

L'activité de l'année 2014 a été marquée par deux éléments :

- l'accroissement des difficultés majeures nées de la tension croissante entre d'une part le rapport toujours tendu entre les missions de la Fondation et ses moyens limités pour un tel équipement et d'autre part le non-versement par certains partenaires des sommes votées pour la Fondation,

- l'évolution du contexte national et régional de montée des extrémismes, des violences antisémites et des racismes qui crée des obligations nouvelles pour la Fondation et qui aggrave encore la question des moyens.

L'ANNÉE 2014 :
LES CHIFFRES CLÉS

FONDATION Camp des Milles
MÉMOIRE ET ÉDUCATION

En 2014, le Site-mémorial du Camp des Milles a accueilli 72 177 visiteurs soit une légère augmentation d'environ 0,25% par rapport à 2013 (72 003 visiteurs). Alors qu'en 2013, le Site-mémorial accueillait une majorité de visiteurs individuels (54%), la tendance s'inverse en 2014 avec 47% de groupes scolaires et 42% de visiteurs individuels, soit une augmentation de 17 points de pourcentage pour les groupes scolaires.

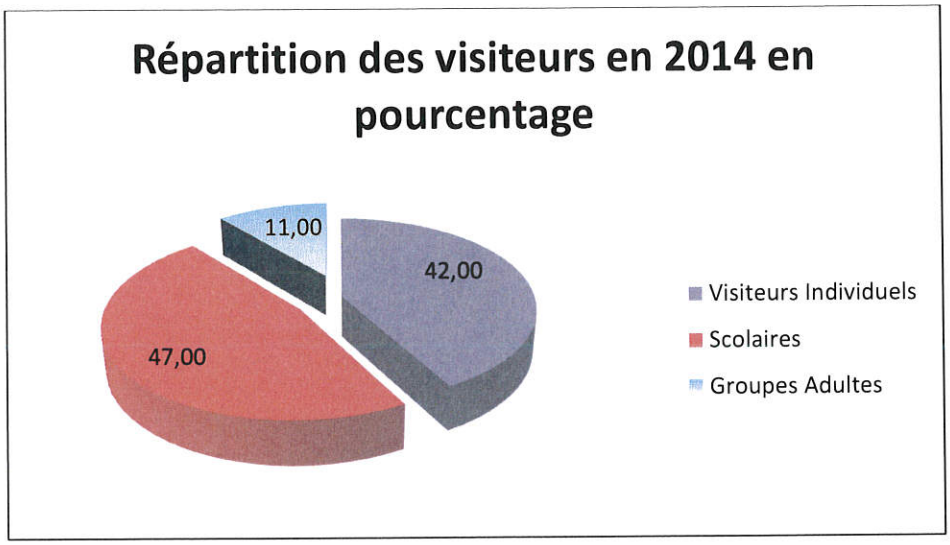

Au total en 2014, 461 établissements scolaires ont visité le Site-mémorial contre 356 en 2013 soit une augmentation de près de 23%.

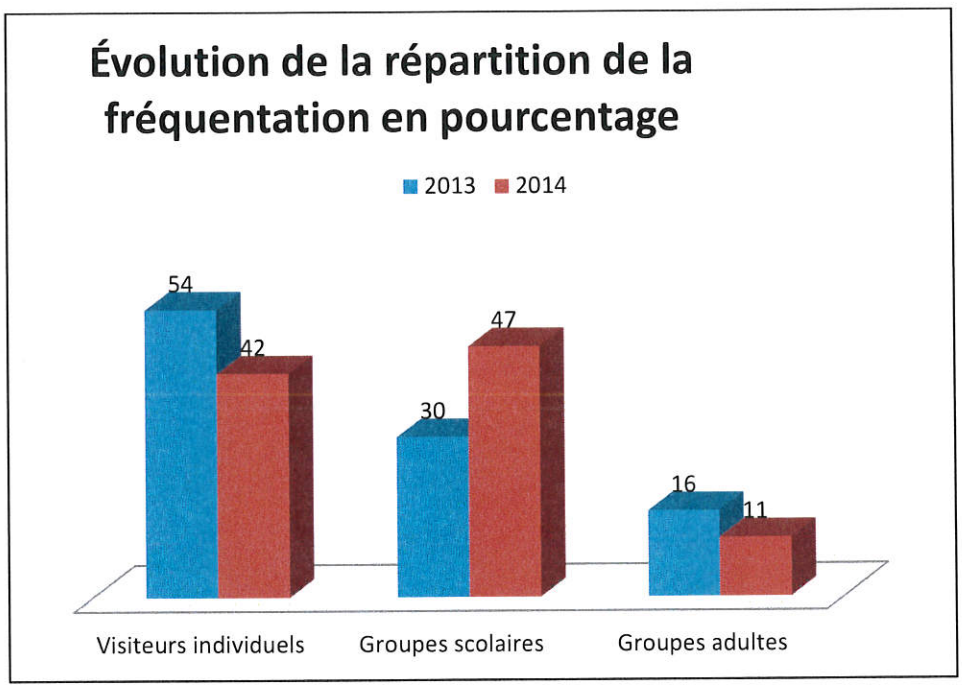

L'objectif affiché par la Fondation du Camp des Milles de s'adresser aux jeunes générations se concrétise en 2014 grâce également à la signature de 11 conventions signées avec des associations ou établissements portant à 17 les conventions signées depuis janvier 2013.

Deux collèges REP+ (sur une douzaine de collèges les plus en difficulté dans l'Académie) ont signé au nom de leur réseau (écoles, collège, lycée) une convention avec la Fondation pour des visites et des formations ou sensibilisations prévues sur 3 ans (enseignants et élèves), tournées en particulier contre les extrémismes, le racisme, l'antisémitisme et les discriminations.

Cette augmentation du public scolaire se traduit également par une augmentation du nombre de formations et d'ateliers dispensés au cours de l'année 2014 passant de 43 en 2013 à 253 en 2014 soit une hausse de près de 83%.

Parallèlement, le nombre de groupes adultes est en très légère baisse (2,5%) passant de 199 groupes en 2013 à 194 en 2014.

Concernant l'occupation du site, le nombre des manifestations est passé de 14 en 2013 à 61 en 2014 soit une augmentation de plus de 77% (auditorium : 9 ; formations : 5 ; location salles scolaires : 32 ; location salles annexes : 15). Trois expositions temporaires ont été organisées en 2014 (comme ce fut le cas en 2013).

Finalement, en 2014, 19 394 articles ont été vendus en librairie (dont près de 8400 ouvrages) contre 18 549 en 2013 soit une hausse des ventes de 4,36%.

VISITES, ATELIERS ET COMMÉMORATIONS

Un lieu de mémoire et de réflexion

FONDATION
Camp des Milles
MÉMOIRE ET ÉDUCATION

LES VISITES

Comme le montrent les graphiques précédents, le niveau et la diversité de la fréquentation restent des points très positifs. L'émotion et la satisfaction des visiteurs sont générales et quasi unanimes, et les éloges très fréquents à la sortie du Site-mémorial. La richesse de la muséographie et du contenu historique très dense, dont le Mémorial de la Shoah a été Commissaire d'exposition, est toujours remarquée et applaudie. La dimension « réflexive » est considérée comme une ouverture pluridisciplinaire et une construction innovante très fortes et très utiles.

De nombreuses personnalités, politiques ou non, françaises ou étrangères, sont venues visiter le Site-mémorial du Camp des Milles. Toutes ont fait part de leur émotion face au lieu et à son histoire et ont souligné la richesse muséographique ainsi que l'importance et la force du « Volet Réflexif », tant par son efficacité pédagogique que par la qualité de ses contenus scientifiques inédits.

Certaines de ces visites ont permis la mise en place de partenariats dès 2014, d'autres en marquent le début qui se développeront en 2015. Ce fut le cas notamment lors de la signature d'une convention avec la région de gendarmerie Provence-Alpes-Côte d'Azur et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud.

1/ VISITES OFFICIELLES

Par ordre chronologique, il faut noter les principales visites suivantes :

Le 15 janvier 2014, une visite sous l'impulsion de Monsieur le Préfet de Région Cadot et de Monsieur le Préfet de Police Bonnetain, de tous les responsables (police et gendarmerie) de la zone défense Sud a été organisée et a permis de faire découvrir le Site-mémorial mais également les formations développées par la Fondation. Il faut souligner la présence lors de cette visite d'une quinzaine d'officiers de haut rang et notamment le Général de Corps d'Armée Galtier, commandant la gendarmerie de toute la région Sud.

Le 13 mars 2014, le Recteur Ali Saib, nouvellement nommé, ainsi que Madame Marie Lajus le 9 avril, Préfète Déléguée à l'Egalité des chances ont également effectué une visite après celle d'une délégation de représentants marocains, puis quelques semaines plus tard, d'une délégation du parti social-démocrate allemand (SPD).

Le 5 septembre, le Sous-Préfet de l'Arrondissement d'Aix en Provence, Monsieur Gouteyron, récemment nommé dans ses fonctions a souhaité découvrir le Site-mémorial.

Le 23 octobre ce fut au tour de M. Jacques Toubon, Défenseur des droits, qui a immédiatement demandé l'intégration de la Fondation dans une plateforme européenne rassemblant des organisations luttant contre le racisme et l'antisémitisme.

Finalement, le 15 novembre, des organisations de franc-maçonnerie se sont regroupées autour du Grand Orient de France pour visiter le Site-mémorial à l'occasion d'une journée nationale d'étude sur la thématique « mémoires et résistances ».

2/ VISITES SCOLAIRES

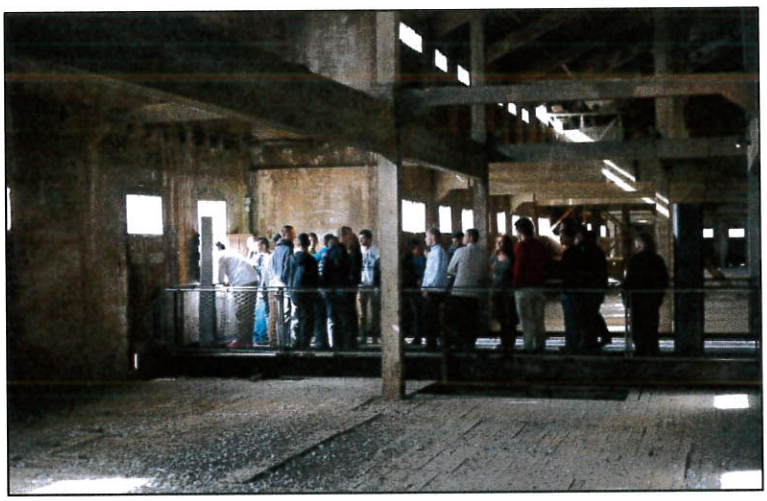

Ces visites sont constituées des Volets Historique, Mémoriel et Réflexif mais également de l'exposition nationale de S. Klarsfeld, de la Salle des peintures et du Wagon-Souvenir

En complément sont proposés des ateliers pédagogiques adaptés à chaque niveau ou en lien avec une exposition temporaire ou manifestation spécifique (pièce de théâtre par exemple).

Un parcours spécifique 9-12 ans est par ailleurs proposé afin de s'adapter au maximum au public concerné.

1/ Répartition des visites scolaires

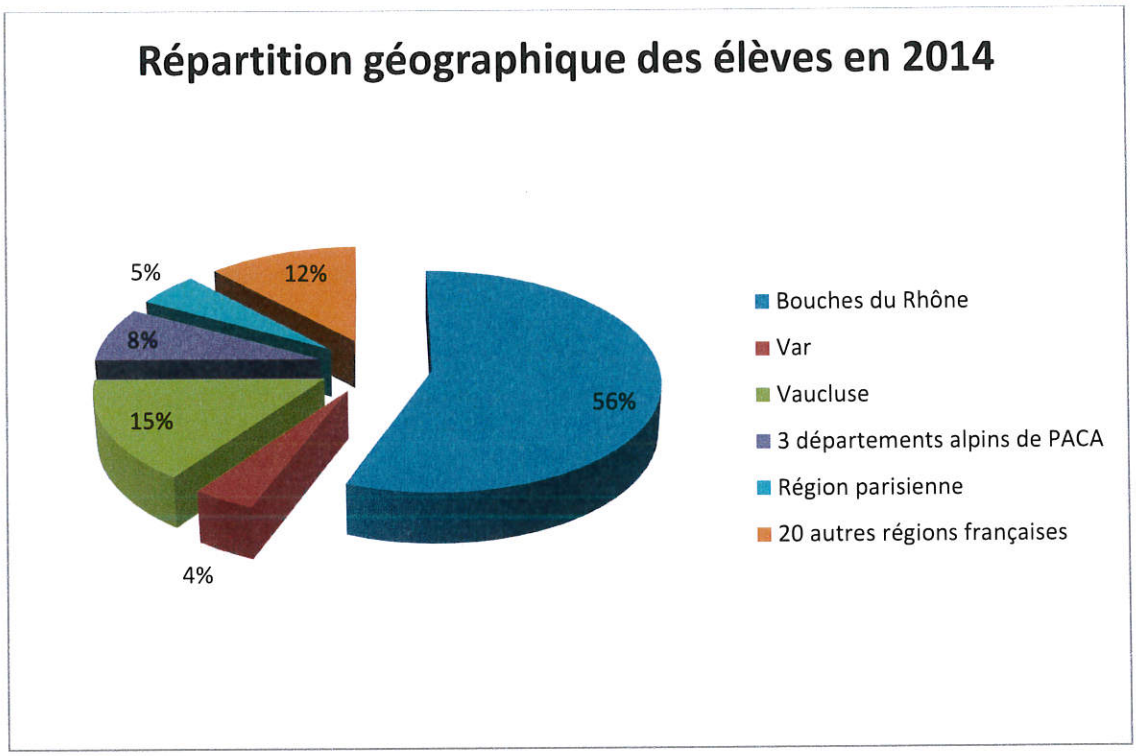

Le nombre d'établissements conventionnés a encore augmenté en 2014. Ces conventions engagent ces établissements sur trois ans à amener la totalité de leurs classes par niveau chaque année en échange d'avantages financiers (réduction) et pédagogiques (service de formation, préparation de projets, etc…)

Il faut noter que 17%des élèves qui visitent le Site-mémorial du Camp des Milles viennent d'établissements scolaires situés hors de notre région Provence Alpes Côte d'Azur.

Cette part était de 11% en 2013. Elle augmente notamment du fait des établissements situés hors région qui se mobilisent principalement grâce au partenariat signé avec la SNCF, qui assure la gratuité du transport des élèves par train.

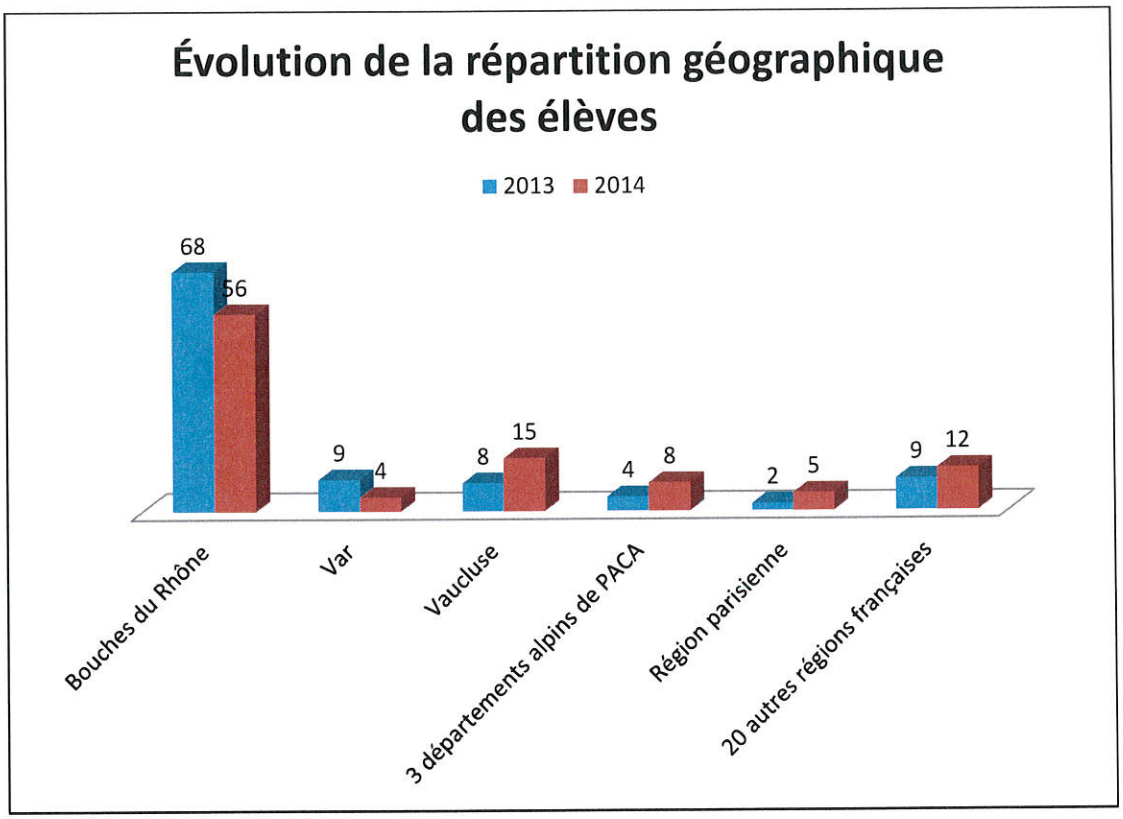

2/ Les ateliers pédagogiques du Site-mémorial du Camp des Milles

Les ateliers pédagogiques sont proposés aux enseignants en complément éventuel de la visite du site. Ils s'effectuent le plus souvent l'après-midi après la pause méridienne et constituent des approfondissements thématiques du contenu du parcours scolaire.
En fonction du projet pédagogique, quelques-uns sont élaborés « sur mesure » à partir de demandes spécifiques de l'enseignant, la plupart étant issus de la liste ci-dessous, avec une adaptation en fonction des besoins et du niveau de la classe.
Ces ateliers ont été élaborés par les enseignants du Service Educatif de la Fondation du Camp des Milles, travaillant en coopération avec les trois Inspecteurs réunis mensuellement à la Fondation.
Ils représentent une adaptation des contenus scientifiques et pédagogiques de la Fondation, tels qu'élaborés par le Conseil scientifique, aux demandes des enseignants. Lors de cette troisième année, les ateliers les plus demandés sont ceux touchant au Volet Réflexif (ateliers « Expériences psychosociales » ou « La Vague », relevant essentiellement de la psychosociologie et de la science politique) et/ou ceux tournant autour de l'histoire des arts, pour laquelle les enseignants sont toujours en quête de supports (ateliers « Créer pour résister » ou « Salle des peintures »).

Des ateliers ponctuels en lien avec l'actualité du Site-mémorial ont également été conçus autour de l'exposition « Une cicatrice dans l'histoire » ou « Zoos humains, l'invention du sauvage ». Ces ateliers ont permis également la rencontre souvent émouvante entre des témoins et les élèves.

Ci-après est rappelée la liste, amenée à s'étoffer, des ateliers pédagogiques du Site-mémorial en 2014. En effet, le Service Educatif de la Fondation continue d'élaborer de nouveaux ateliers, et en prépare en particulier sur le thème « La Shoah, un génocide de portée universelle », dans le champ proprement historique (travail sur archives et témoignages, approfondissement d'une période ou d'une

thématique comme « Le régime de Vichy » ou « Effondrement et refondation de la République ») et un autre sur le thème « racisme et antisémitisme ».

> Atelier « Les actes justes »
> Atelier Exposition Nationale sur les 11 400 enfants juifs déportés (Serge Klarsfeld)
> Atelier Salle des Peintures
> Atelier Expériences psychosociales
> Atelier : « L'expérience autoritaire à partir du film La Vague »
> Atelier autour de l'exposition temporaire « Créer pour résister. Bellmer, Max Ernst, Springer, Wols, Des peintres au Camp des Milles »
> Atelier Lecture - Réflexion autour de l'album « L'agneau qui ne voulait pas être un mouton » de Didier Jean et ZAD

3/ Le parcours spécifique 9-12 ans

Il est rappelé que les élèves entre 9 et 12 ans ne peuvent voir la totalité des contenus présentés dans le Site-mémorial. Un parcours leur est réservé. Il est identifié par un marquage spécifique et des textes adaptés.

Ce parcours a été mis en place dès l'ouverture et se base sur le parcours de Franz Meyer et d'Herbert Traube. Le Volet réflexif « enfants » est présenté en configuration atelier en fin de visite. Les échanges et interactions avec les élèves se font sur la base de teasers de quelques minutes.

3/ AUTRES VISITES

Plus de 72 000 visiteurs sont venus au Site-mémorial du Camp des Milles. Outre les personnalités et les scolaires (voir supra), il faut noter la grande diversité du public, visiteurs individuels ou groupes constitués. On peut citer :

- Journalistes (tous medias confondus) et étudiants en Journalisme,
- Chefs et représentants d'entreprises : Axa, Transdev, EDF, Orange, Groupe Lafarge,
- Comités d'entreprise et syndicats CGT Cheminots et Mines, CFDT,
- Associations de tous horizons,
- Etudiants : Master d'Etudes Européennes, IEP, BTS
- Partenaires : à titre d'exemples, les cadres et élus de la ville d'Aix-en-Provence et du Conseil Départemental des Bouches du Rhône ont organisé une visite des lieux dans le cadre de journée de travail.
- Visites à l'occasion d'évènements spécifiques et très divers le 150ème anniversaire de la Croix-Rouge Françaises, remise de la Légion d'honneur à Louis Monguilan et Mme Chastin, Juste parmi les Nations, ou une soirée consacrée aux mécènes de la Fondation.

Cette liste n'est pas exhaustive mais elle montre la palette très large d'organisations que le Site-mémorial intéresse.

Le Site-mémorial attire également des visiteurs d'une grande disparité géographique même si une grande majorité est toujours issue de la Région PACA et des départements limitrophes.

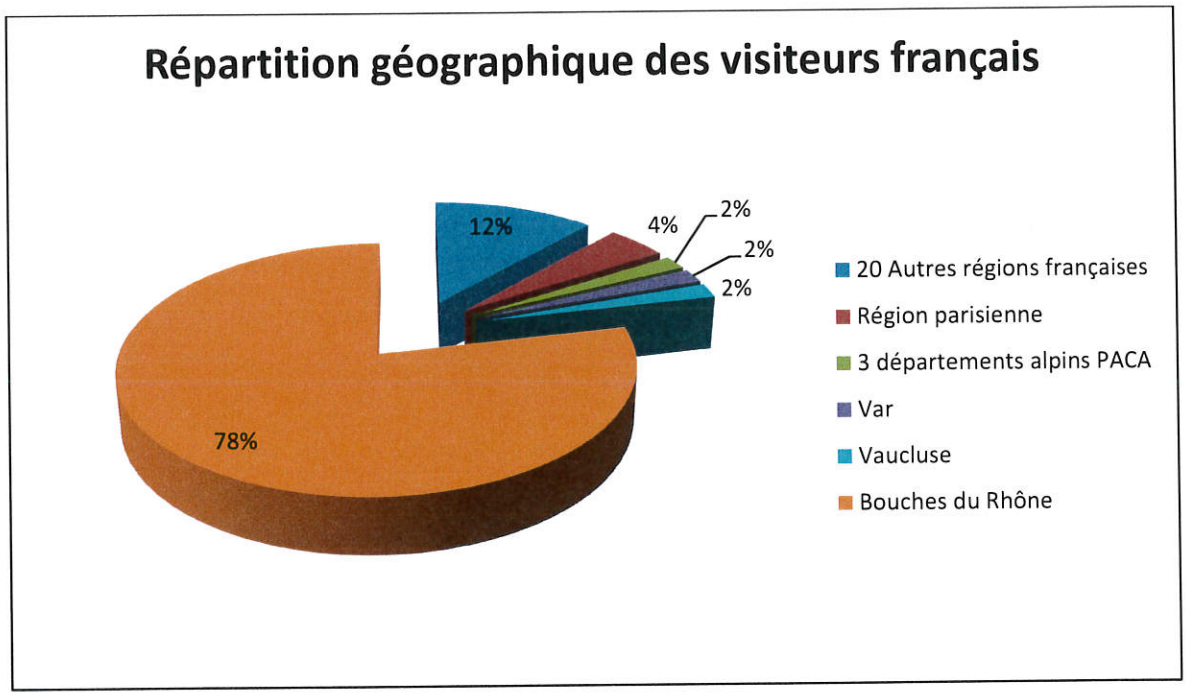

A l'inverse de la répartition géographique des élèves français, on constate une forte concentration des visiteurs individuels du Site-mémorial. Cette tendance s'accentue en 2014 avec 78% des visiteurs individuels provenant des Bouches du Rhône contre 62% en 2013. Cette hausse se fait au détriment des départements limitrophes mais aussi de la région parisienne.

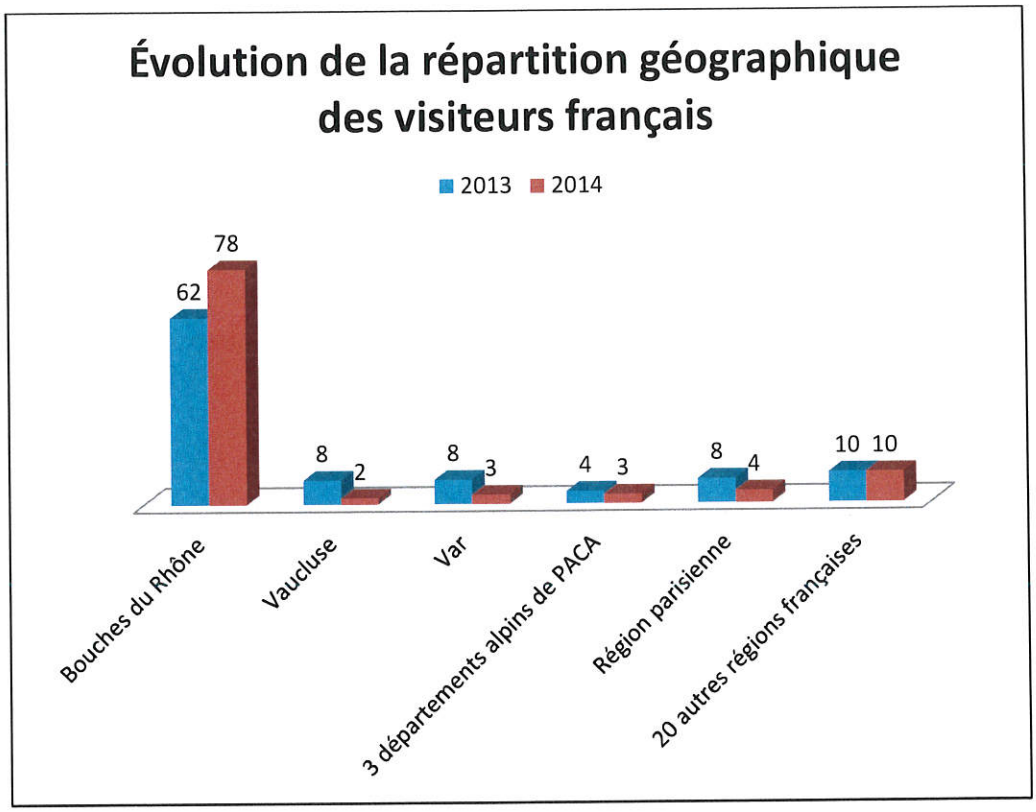

COMMÉMORATIONS AU CAMP DES MILLES : PERPÉTUER LA MEMOIRE

Depuis de nombreuses années, le Camp des Milles est un haut lieu régional de commémoration. La Fondation, aux côtés de l'Association du Wagon-Souvenir et du Site-mémorial des Milles ainsi que de l'Association « Mémoire du Camp d'Aix-les Milles », co-organise avec l'Etat et les collectivités concernées les différentes cérémonies sur les lieux mêmes du départ pour la déportation.
Ces commémorations rassemblent chaque fois entre 100 et 300 personnes, élus, représentants des autorités administratives, représentants diplomatiques, associatifs, religieux et communautaires et simples citoyens. La participation active de jeunes, scolaires ou non, est systématique.

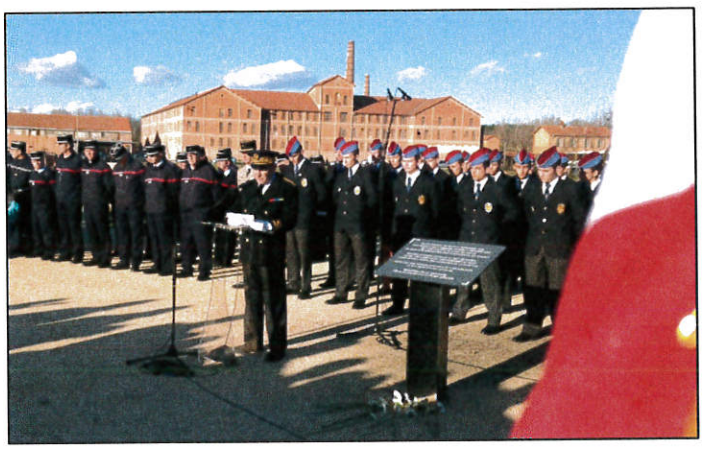

> Le 27 janvier a eu lieu la cérémonie officielle régionale organisée dans le cadre de la Journée Internationale de commémoration en mémoire des victimes de la Shoah décidée par l'ONU.

> Le 27 avril a été commémorée la Journée nationale du Souvenir des victimes et héros de la déportation. Cette cérémonie officielle a rappelé à tous le drame historique exceptionnel que fut la déportation et a permis de rendre hommage à toutes les victimes, survivantes ou disparues.

> Le 27 mai a été commémorée la première Journée Nationale de la Résistance.
Organisée à l'invitation du Préfet de Région et des Présidents des collectivités et des associations de résistants, cette cérémonie, qui s'est déroulée en présence de nombreux scolaires, élèves du Lycée militaire, hautes autorités civiles et militaires et représentants de divers cultes, rappelle à tous l'engagement, le courage et la lucidité des hommes et des femmes qui se sont levés contre l'occupant nazi et le régime collaborationniste de Vichy.
Signe de l'importance de cet événement, toute une journée y fût consacrée, avec une forte orientation pédagogique. Des élèves de collèges et lycées étaient ainsi invités à s'associer au Site-mémorial pour commémorer ce jour symbolique choisi en référence à la première réunion du Conseil national de la Résistance (CNR), présidée par Jean Moulin, qui s'est déroulée le 27 mai 1943.

> Le 20 juillet, était commémoré aux Milles comme au Vel d'Hiv, le souvenir des crimes racistes et antisémites de l'Etat français, crimes génocidaires qui frappèrent les juifs et les tsiganes, mais aussi, les handicapés, les opposants, les homosexuels, les syndicalistes, les démocrates.
Monsieur Alain Pierret *(photo),* ancien ambassadeur de France, a témoigné à cette occasion de l'action de son père Henri Pierret, capitaine des Sapeurs-pompiers de Paris, ayant agi au Vel d'Hiv' en faveur des familles juives raflées.

FORMATION, SENSIBILISATION ET RECHERCHE

Apporter des connaissances, des repères et des clés de compréhension

FONDATION Camp des Milles
MÉMOIRE ET ÉDUCATION

Le camp d'internement et de déportation d'Aix-les Milles est un lieu où l'importance du comportement humain de chacun a été évidente face à des enjeux majeurs et finalement tragiques. L'individu y est central, dans sa capacité à choisir, prendre des décisions, faire preuve d'initiatives,dans sa relation aux autres, et face à l'autorité ou à l'ordre parfois illégitime.

Pour la première fois dans le monde sur un lieu de mémoire, des clés de compréhension des mécanismes individuels et collectifs qui ont conduit et qui peuvent encore conduire à l'horreur génocidaire comme à la résistance sont livrées au visiteur.

Fort de ce corpus documentaire et de dispositifs pédagogiques, crées et validés par le conseil scientifique pluridisciplinaire et international, un projet de formation continue a été développé avec l'Université d'Aix-Marseille (IFEP) et de nombreuses formations et formations-tests ont été réalisées. Tirant parti de l'histoire du site, des recherches pluridisciplinaires développées *ad hoc* pour le Site-mémorial et des expériences en psychologie sociale, ces formations s'adressent aux cadres, confrontés à des comportements et des environnements dont les repères sont souvent déstabilisés.
Les thèmes abordés répondent à des préoccupations récurrentes des administrations publiques nationales ou locales mais aussi du secteur privé.

Dans le déroulement des sessions, outre la visite commentée du Site-mémorial, une pédagogie active est privilégiée sous la forme de travaux de groupe, d'études de cas ou de présentation d'expériences, notamment dans le domaine comportemental.

La Fondation du Camp des Milles a obtenu en 2013 le numéro d'enregistrement de déclaration d'activité en tant que prestataire de formation de la part du Service Régional de Contrôle de la Formation Professionnelle continue.

Formations et formations-tests réalisées en 2014 :

- Juin 2014 : Formation de 30 cadres du Conseil Départemental sur les luttes contre les discriminations, racismes et antisémitisme ;

- 11 septembre 2014 : Formation de 10 cadres des antennes régionales du Conseil Régional de PACA pour une sensibilisation sur les racismes et antisémitismes ;

- 18 septembre 2014 : Formation de 13 professeurs et éducateurs de sport au CREPS, sur les mécanismes psychosociaux et le vivre ensemble ;

- 29 septembre 2014 : Formations de 20 DRH et cabinets d'audits des clubs APM pour une sensibilisation sur les mécanismes psychosociaux ;

- 30 octobre 2014 : Participation à une table ronde sur les luttes contre les discriminations avec 450 gardiens de la paix à l'école de la Police Nationale de Nîmes ;

- 12 décembre 2014 : Formation de 20 policiers municipaux de la région PACA sur les luttes contre les discriminations, racismes et antisémitismes.

- Un ensemble de formations à destination notamment des cadres de la Fonction publique a été développé en 2014. Des formations à l'intention des cadres de l'Education nationale en particulier, ont été mises en place réunissant respectivement des chefs d'établissement et des gestionnaires de collèges et lycées du bassin d'Aix-en-Provence (dans le cadre du PAF – Plan académique de Formation) mais aussi des Inspecteurs et formateurs du premier degré.

La Fondation a participé par ailleurs à des groupes de travail de l'ESPE pour la mise au point de modules de formation initiale des professeurs des écoles (modules transversaux).

S'agissant de la Chaire Unesco :

Rappel : Cette chaire intitulée: « *Éducation à la citoyenneté, sciences de l'homme et convergence des mémoires* » est portée par Aix-Marseille Université, Faculté de Droit et de Science politique.
L'IFEP (Institut Fédératif Européen Pluridisciplinaire « *Droits, Régulations et Acteurs des Transformations Sociales* ») et la Fondation du Camp des Milles – Mémoire et Éducation sont chargés de son exécution.
La Chaire est placée sous la responsabilité d'Alain Chouraqui, directeur de recherche au CNRS, directeur de l'IFEP. Elle rassemble huit institutions permettant la mise en synergie de partenaires de 12 pays étrangers (Algérie, Allemagne, Burkina Faso, Cameroun, Chypre, Corée du Sud, Espagne, Ghana, Italie, Maroc, Niger, Tunisie).
L'originalité forte du projet, qui a retenu l'attention des évaluateurs de l'UNESCO, en plus de sa problématique, est de s'appuyer sur la forte coopération de l'Université avec la Fondation.

Le 31 janvier 2014, Alain Chouraqui a présenté le contenu de la Chaire aux représentants des douze nouvelles chaires nommées en 2012 et 2013, lors de la réunion annuelle des chaires UNESCO.
L'année 2014 a permis d'engager la réflexion sur le contenu d'un dispositif de labellisation qui entend évaluer des savoirs et des compétences, promouvoir et reconnaître des valeurs et des engagements, valoriser des projets et des actions, fédérer et mailler des institutions partenaires. Cette labélisation repose sur trois piliers : le brevet citoyen qui reconnaît l'engagement d'une personne au sein d'une structure, l'habilitation citoyenne qui soutient l'action d'un encadrant ou acteur de terrain et le label qui récompense la mobilisation d'une structure, entreprise ou institution.

A titre informatif, le programme de recherche DREAMS porté par l'IFEP a été retenu par le Conseil Régional pour bénéficier d'une subvention destinée à développer les actions de recherche et la mise en place d'un centre universitaire et scolaire de ressources et de documentation au sein du Site-mémorial.

PROGRAMMATION CULTURELLE

Créer pour résister

FONDATION
Camp des Milles
MÉMOIRE ET ÉDUCATION

PROGRAMMATION RÉALISÉE EN 2014

LA CULTURE RENAIT AU CAMP DES MILLES

Une des caractéristiques du camp réside dans l'ampleur et la diversité de la production artistique réalisée par les internés. On a ainsi retrouvé trace de plus de 400 œuvres picturales, musicales, littéraires...

Bien qu'ils soient anti-nazis et amis de la France, souvent traités d'artistes dégénérés par le régime hitlérien, ces artistes font partie des réfugiés allemands et autrichiens qui se retrouvent internés au Camp des Milles en 1939 comme "sujets ennemis" puis comme "indésirables" par le régime de Vichy dès 1940, avant d'être déportés parfois parmi plus de deux mille hommes, femmes et enfants juifs en août et septembre1942.
Certains bénéficient déjà d'une renommée internationale, notamment au sein du mouvement surréaliste. C'est le cas de Max Ernst, Hans Bellmer, Wols et Ferdinand Springer. Dans des conditions de vie de plus en plus dures, ils produisent des œuvres individuelles et collectives avec les faibles moyens à leur disposition.

Une manière pour eux de résister est par la création à la persécution et à la déshumanisation. Le retour d'une culture vivante dans le Site-mémorial est aujourd'hui un hommage à leur mémoire mais aussi une manière de compléter, par l'approche artistique et sensible les explications que la raison, l'histoire et les autres sciences de l'homme présentent dans les autres parties du Mémorial.

EXPOSITIONS

La programmation culturelle ici présentée vient compléter :

- d'une part l'ensemble des expositions permanentes des Volets Historique, Mémoriel et Réflexif du Site-mémorial,
- d'autre part la présentation de l'exposition nationale de Serge Klarsfeld sur les « 11 400 enfants juifs déportés de France vers Auschwitz », fruit de décennies de recherches et riche de documents rares (en accès libre),
- et enfin l'accès possible à la Salle des peintures murales (en accès libre), et aux fragiles dessins et graffiti laissés par les internés, comme à l'émouvant four à tuiles qu'ils avaient aménagé comme lieu de vie culturelle (« Die Katakombe » du nom d'un cabaret berlinois contestataire d'avant-guerre).

09/07/2014 AU 01/11/2014

UNE CICATRICE DANS L'HISTOIRE RWANDA 1994 > LE GÉNOCIDE DES TUTSIS

50 ans après la Shoah, 80 ans après l'Arménie, un autre génocide a ensanglanté le XXe siècle.

Le pari humaniste que l'homme peut apprendre de son passé, au fondement du Site-mémorial du Camp des Milles, est confronté à une épreuve sanglante. Après la Shoah, combien ont cru au "plus jamais ça !". En trois mois, d'avril à juillet 1994, près d'un million de Tutsis ont été assassinés au Rwanda. Un nouveau génocide, une nouvelle cicatrice dans l'histoire de l'humanité...

Les mêmes questions se posent alors : comment cela a-t-il été possible ? Comment empêcher que cela se reproduise ? Que ferions-nous demain si ? Que transmettre aux générations à venir afin de donner les clés pour comprendre, les repères pour agir ? L'exposition "Une cicatrice dans l'histoire", organisée dans le cadre des 20 ans du génocide Tutsi au Rwanda présente 20 portraits et témoignages d'hommes et de femmes marqués à jamais dans leur corps et dans leur esprit, mais également des récits d'actes justes comme exemples à suivre d'une humanité résistante au cœur de la folie organisée.

Cette exposition a permis des échanges très émouvants entre Maurice Kwizerimana, rescapé du génocide, et les élèves. Il faut noter le succès de cette exposition. Un prolongement en 2015 a alors été opéré, permettant à un plus grand nombre de visiteurs scolaires et non scolaires de la voir.

19/07/2014

EXPOSITION « SAUVER LES ENFANTS : 1938-1945 »

En partenariat avec l'Œuvre de Secours aux Enfants (OSE).

Conçue en 2012 à l'occasion des 100 ans de l'OSE, l'exposition retrace le parcours de dix enfants juifs pendant la Seconde Guerre mondiale depuis leurs vies d'avant jusqu'à la cassure de la guerre, la séparation d'avec leurs parents, leur périple de refuges en lieux de cache et enfin, à la Libération, leur retour à une vie normale, à jamais transformée.

Cette exposition a fait l'objet d'une donation à la Fondation.

Elle fait l'objet d'une présentation permanente au sein du Site-mémorial.

21/11/2014 AU 12/12/2014

ZOOS HUMAINS, L'INVENTION DU SAUVAGE

Exposition

Conservateurs : Pascal Blanchard et Lilian Thuram (Président de la Fondation Education contre le Racisme)

Commissaires scientifiques : Nanette Snoep (Responsable des collections Histoire au musée du Quai Branly) et Pascal Blanchard (spécialiste du fait colonial)

Pendant plus d'un siècle (de la Vénus hottentote, en 1810 à la Seconde Guerre mondiale, en 1940), l'industrie de l'exhibition a fasciné plus d'un milliard quatre cents millions de visiteurs et a exhibé entre trente et trente-cinq mille figurants dans le monde entier. Ces exhibitions humaines visaient essentiellement à tracer une frontière et une hiérarchie entre prétendus « civilisés » et prétendus « sauvages ». Ce fut aussi, et le plus souvent, le premier contact visuel, la première rencontre, entre l'Autre et Nous. À travers l'exposition itinérante *Zoos humains, l'invention du sauvage* et la vingtaine de panneaux qui la compose, le Groupe de recherche Achac et la Fondation Lilian Thuram - Éducation contre le racisme, ainsi que tous leurs partenaires, souhaitent expliquer comment se sont installés les préjugés et montrent comment ces spectacles, à la fois outil de propagande coloniale, objet scientifique et moyen de divertissement, ont formé le regard porté par l'Occident sur l'Autre.

CONCERTS

20 ET 21 JUIN
GOLDEN VANITY - OEUVRE SCENIQUE POUR VOIX D'ENFANTS AVEC PIANO

En partenariat avec le festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence. Il s'agit d'une œuvre commandée à Britten par les Petits Chanteurs de Vienne. Elle fut créée en 1967 au Festival d'Aldenburgh. L'histoire est celle d'un jeune mousse, qui sert le Golden Vanity. Il se porte volontaire pour couler un bateau pirate qui menace son navire mais demande en échange à son capitaine la main de sa fille. L'officier accepte le marché. Revenu victorieux, le héros est trahi par son capitaine qui le jette par-dessus bord. Les membres de l'équipage finissent par lui lancer une corde pour lui porter secours. Mais il est trop tard. A travers cette histoire, c'est la question du désir d'appartenance et son corollaire, l'exclusion, qui sont évoqués.
Le spectacle a été joué par des enfants dans le cadre de la réalisation d'un projet pédagogique avec les élèves de CM1 et CM2 de l'école Albert Bayet à Gardanne et les élèves de 5e CHAM (classes à horaires aménagés musique) du collège Longchamp à Marseille.

Direction musicale : Anne Périssé dit Préchacq
Mise en scène : Sybille Wilson
Piano : Frédéric Isoletta
Assistant à la mise en scène : Laurent Soffiati

THÉÂTRE

02/06/2014 AU 06/06/2014
CARTA MEMORIA
Spectacle vivant

Origami, Kirigami, Pop up Kamishbaï
La Compagnie Clandestine

Enfants (de 9 à 12 ans)
Mémoire, destin, racines, libre arbitre, hasard, origines, choix, conformisme, totalitarisme, résistance. Spectacle sur le processus de mémoire, mémoire individuelle, mémoire familiale, mémoire collective. A partir des trajectoires de vie, des souvenirs d'avant, des souvenirs d'ailleurs, de l'enfance à la mort, d'un pays à l'autre, nous est révélé comment les nôtres peuvent avoir été des autres, comment les autres peuvent devenir nôtres. Créé par les artistes de la Compagnie Clandestine à partir des lettres de parents d'élèves des écoles primaires des Milles et d'ailleurs, racontant leurs souvenirs, et avec cette science du papier – origami, kirigami, pepakura…– qui leur ouvre les portes des plus jeunes, *Carta Memoria* plie et déplie devant nous les cartes de la mémoire.

Création à partir d'une résidence d'artistes du programme européen Terres communes.
Conception : Ester Bichucher et Denis Fayollat

03/12/2014 – 2 représentations

N° 187
Spectacle vivant

Une adaptation libre et pluridisciplinaire du Diable en France de Lion Feuchtwanger, écrivain interné au Camp des Milles
Yan Gilg, metteur en scène, Cie Mémoires Vives :

« Nous sommes dans un futur, proche ou lointain. Un pouvoir autocratique et totalitaire s'est installé par les urnes, porté par le populisme et nos abandons successifs aux sombres desseins. La haine de l'Autre, le racisme, l'antisémitisme, la déshumanisation des êtres, l'élimination par la sélection, la création et l'exploitation des superflus. L'Homme doit être vidé de son humanité pour en faire une superfluité efficiente, une individualité sans identité, indéfinie, utile et nécessaire à la production et à la consommation. Le Camp des Milles, devenu lieu de mémoire, est ré-ouvert et affecté à l'internement, à la mise en quarantaine et à la guérison des "inutiles", des "malades" et des "déviants". S'y retrouvent des artistes libres penseurs d'origines et d'horizons divers. Comme d'autres avant, ici même, ils vont réaffirmer l'art comme outil de résistance et d'humanité. Comme le firent avant eux les "internés" de 1940, victimes de l'indolence administrative, du "je-m'en-foutisme", du Diable en France».

Spectacle en partenariat avec le Centre socio-culturel Jean-Paul Coste et la Compagnie Mémoires Vives.

CONFÉRENCES

8 MARS
FORUM ANNUEL « FEMMES DEBOUT, FEMMES EN RÉSISTANCES »

A l' occasion de la journée internationale des droits des femmes, le Site-mémorial du Camp des Milles organise son Forum annuel :

« Femmes debout, Femmes en résistances ».
Avec l'intervention de Dafroza Gauthier Fondatrice du CPCR (Collectif des Parties Civiles pour le Rwanda) sur la traque des génocidaires du Rwanda et de Jeanne Uwimbabazi (rescapée de Nyanza-Kicukiro)
Lecture « Histoire d'une femme Tutsi » par Guila Clara Kessous, Artiste de l'UNESCO pour la paix et spécialiste de l'art et des droits,

Projection du film de Michael Caton-Jones « Shooting Dogs » basé sur des faits réels.

15 MARS
COLLOQUE : CAMPS ET LIEUX D'INTERNEMENT RÉCEMMENT PATRIMONIALISÉS A L'ÉPREUVE DU MULTIPLE

En partenariat avec le Laboratoire LAMES-MMSH et l'IPAPIC (Groupement d'intérêt scientifique Institutions Patrimoniales et Pratiques Interculturelles).

Cette journée s'appuie sur la présentation de trois lieux de mémoire et d'histoire qui rencontrent, selon des modalités différentes, la question du multiple : le Mémorial des Milles, le Musée mémorial de Rivesaltes, le Mémorial Montluc. Il est demandé à chacun des intervenants sollicités travaillant sur les différents sites de raconter l'histoire de la patrimonialisation de ces lieux : Comment ont-ils été transformés en mémoriaux ? Quelles conjonctions d'acteurs, d'événements, de logiques ont pesé dans le processus de patrimonialisation ? A quels débats ont donné lieu les choix de mémoires et d'histoire conduisant à la patrimonialisation actuelle ? Comment aujourd'hui sont prises en compte les autres histoires et mémoires de ces lieux ? Quelles questions cela pose, quelles sont les initiatives ou dispositifs dans et autour de ces lieux qui interrogent, prennent en compte et travaillent le croisement d'histoires et de mémoires en ces lieux ?

6 JUIN
TÉMOIGNAGE DE SIDNEY CHOURAQUI

Collégiens et lycéens devant le témoignage de Sidney Chouraqui, co-fondateur du Mémorial et engagé volontaire dans la 2ème D.B. du Général Leclerc, sur l'épopée de cette unité de l'Afrique puis la Normandie au nid d'aigle d'Hitler.

20 ET 21 NOVEMBRE
COLLOQUE & PROJECTIONS : CINÉMA ET EXIL

Mitteleuropa - Hollywood (1933-1953) : Entre immigration, fuite et exil : le destin des artistes européens à Hollywood

En partenariat avec : le laboratoire universitaire TELEMME, le Site-mémorial du Camp des Milles et France Culture

Colloque proposé par : l'association Hôtel Europa / Golem théâtre et l'association Les 7 portes

LES MILLES HORS LES MURS

17-19 OCT
PARTICIPATION DE LA FONDATION A L'UNIVERSITÉ D'AUTOMNE DE LA LICRA

Dans le cadre de l'Université d'Automne de la LICRA les 17, 18 et 19 octobre dernier au Havre, le film présentant les trois étapes pouvant mener au pire a été diffusé lors de la soirée d'ouverture. Une présentation du « Volet Réflexif » du Site-mémorial par Alain Chouraqui en présence des présidents de la LICRA, de SOS Racisme, du MRAP, et de la LDH, a précédé un échange très riche avec le public.

Cette présentation ainsi que l'action de la Fondation en général ont été très bien accueillies par le public et par les autres participants..

Depuis, le DVD de ce film est à la vente dans la librairie du Site-mémorial. Il faut préciser que le travail éditorial sur un livre rassemblant les contenus du Volet Réflexif a alors été entamé.

4 NOV- 20 DEC
EXPOSITION ITINÉRANTE EN PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL RÉGIONAL PACA

Cette exposition intitulée « *Le Camp des Milles, une mémoire régionale* » a été présentée notamment aux lycéens de la région PACA. Elle comprend, outre l'essentiel des panneaux des 3 volets du parcours interne, 3 vidéos de témoignages (Unités de destin), le film « Résistance et persécutions en Provence » ainsi que le film projeté dans le Volet Réflexif. A raison d'une semaine par département, elle a permis également au public non scolaire de découvrir l'histoire du Camp des Milles ainsi que les messages véhiculés par la Fondation. Une rencontre entre le public et un intervenant (Historiens, déportés, représentants de la Fondation) a pu avoir lieu.

Il faut noter que l'ensemble de cette exposition assortie d'œuvres d'artistes internés au Camp des Milles a été présenté durant un mois à la Maison de la Région en mars 2015.

COMMUNICATION

Faire du Site-mémorial un référent historique, mémoriel, éducatif et culturel

FONDATION Camp des Milles
MÉMOIRE ET ÉDUCATION

1/ LES OBJECTIFS 2014

L'objectif de la communication a été de faire du Site-mémorial un référent historique, mémoriel, éducatif et culturel mais aussi entretenir et accentuer la notoriété locale, régionale, nationale et internationale.
Des annonces presse ont été diffusées, une distribution intensive de flyers effectuée et deux visuels forts et impactants ont été créés pour interpeller et valoriser non seulement le lieu lui-même mais aussi les messages du Site-mémorial. Des affichages (permanents ou temporaires) dans la région ont été réalisés.
En annexe sont présentés les visuels concernés.

2/ CHIFFRES ET ELEMENTS CLES

Nombre de visites sur le site internet : 62 863
Nombre de pages internet vues : 242 038
Nombre de likes sur la page Facebook : 4671
Lecture des publications Facebook : jusqu'à 154 496 personnes

L'activité et la visibilité du Site-mémorial sur Facebook en 2014 ont été nettement supérieures à 2013 avec près de 50 000 lectures de publications en plus en une année. La visibilité sur internet n'a en revanche pas connu cette augmentation et a tendance à stagner ou diminuer.

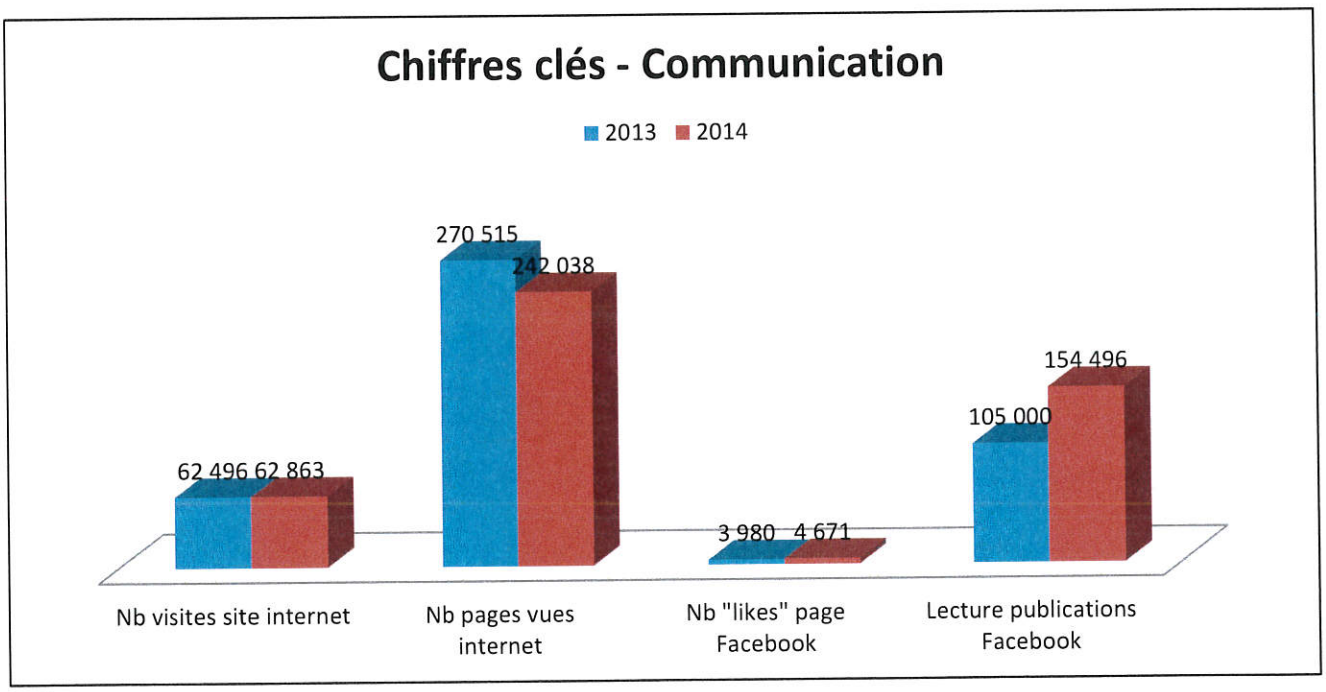

Nombre de flyers distribués dans les villes de la région Paca : environ 126 000
Distributions en récurrence de nos flyers dans presque 600 points ciblés de la région PACA (60 000 exemplaires)
Distributions de nos flyers dans tous les Offices de Tourisme liés à Bouches-du-Rhône Tourisme (31 000 exemplaires)

Distributions « main à la main » en récurrence dans des lieux ciblés à Aix-en-Provence, Vitrolles, Marseille, Avignon, Lambesc, Toulon, Les Baux de Provence, Villeneuve-lès-Avignon, Manosque, Forcalquier, Gardanne
(35 000 exemplaires)
Distribution de flyers dans TGV Mag (mai et Juillet/Aout) et le Figaro (Juin)

Affichage dans les grandes villes de Paca :

AFFICHAGE (2M2, 8M2 ET 4x3)
EXTÉRIEURS (PERMANENTS)
Aix-en-Provence (5 Panneaux en centre-ville)

PARKINGS
Marseille, Vitrolles, Aix-en-Provence, Avignon, Toulon, Nice

RÉSEAUX BUS
Marseille, Aix-en-Provence

Encarts dans la presse :

PRESSE RÉGIONALE
Supplément Sortir/La Provence
La Provence
Le Fémina
Numéro spécial « Les Juifs en Provence »
Le guide de l'été de la Provence

PRESSE NATIONALE (AVEC DÉCROCHAGE RÉGIONAL)
Nouvel Obs
Le point
Figaro
Madame figaro
Express
Télérama
TGV mag
Paris match
Elle
TV Star

PRESSE « SPÉCIALISÉE »
Lev'Hair
Le droit de vivre (LICRA)

PRESSE « INSTITUTIONELLE »
Villes d'Aix-en-Provence, de Rognes, de Vitrolles, de La Ciotat, de Lambesc, de Venelles
Newsletter du CRIF
Magazine des Cheminots,
Magazine du Conseil Général, du Conseil Régional, de la Communauté du Pays d'Aix

TÉLÉVISION
France 3 (National et Régional)
Arte

WEB
Bannières publicitaires et institutionnelles

3/ NOTORIÉTÉ : ARTICLES DE PRESSE, CITATIONS ET RECONNAISSANCE

De nombreux sujets ont été réalisés sur le Camp des Milles qu'il s'agisse de la presse régionale, nationale ou internationale. Il faut noter le suivi constant des médias (tout type de média confondu) de l'actualité du Site-mémorial et leur intérêt pour les thématiques et notamment le Volet Réflexif.

En 2014, ce sont au total 430 articles qui ont été répertoriés, plus d'un par jour en moyenne. Des partenariats se sont renforcés et d'autre sont en cours de construction.
Les sollicitations pour des reportages et interviews depuis le 1er janvier 2015 montrent que l'intérêt des médias pour le Site-mémorial ne faiblit pas et prouvent que l'engagement citoyen du Site-mémorial est largement partagé, surtout dans le contexte sociétal actuel.

La reconnaissance du Site-mémorial continue de se développer aux niveaux national et international ; et le consensus demeure fort par-delà toutes les sensibilités politiques ou religieuses. Les médias en font foi, tout comme les premiers guides touristiques à en parler (exemples : Le Routard – « Inoubliable visite » – ou le Guide vert Michelin – 2 étoiles « bouleversant»).

Il faut noter la remise à la Fondation du prix « Devoir et Humanisme » par le GEPA (Groupement des Entreprises du Pays d'Aix) ainsi que la Médaille du CRIF à Alain Chouraqui pour le long combat qu'il a mené aux côtés d'anciens résistants, internés et déportés afin que le Site-mémorial soit ouvert aux visiteurs et aux jeunes en particulier.

PARTENARIATS ET MÉCÉNATS

Rechercher des financements complémentaires pour conforter et développer la Fondation

FONDATION Camp des Milles
MÉMOIRE ET ÉDUCATION

1/ CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FONDATION POUR LA MÉMOIRE DE LA SHOAH

Il est important de noter l'apport très significatif que la FMS a bien voulu accorder à la Fondation sous la forme d'une convention triennale de 425 000€ par an. Ce soutien financier de la FMS est affecté à des domaines d'actions tels l'accueil du public, notamment du public scolaire, la programmation culturelle et mémorielle, la valorisation du Site-mémorial du Camp des Milles et la formation des adultes dans le cadre de la lutte contre l'antisémitisme. Ce développement et renforcement des activités du Site-mémorial correspond à des actions de levier mais aussi d'allègement de charge de travail du personnel actuel.

Pour l'année 2014/2015, plusieurs fiches actions ont été soumises à la FMS concernant la formation des adultes en position d'autorité, la médiation « dans et hors les murs », la mise en place d'une plateforme de ressources pluridisciplinaires pour la transmission et la lutte contre l'antisémitisme et le racisme ainsi que des actions liées à la commémoration du génocide des Tutsis du Rwanda.

2/ MÉCÉNATS

25 NOVEMBRE : 1ÈRE ÉDITION DES RENCONTRES DU MÉCÉNAT

Le Site-mémorial du Camp des Milles a organisé, mardi 25 novembre, sa première grande soirée des mécènes sur la thématique : *Agissons ensemble ! Pour l'éducation et la culture.* Réalisée en partenariat avec la Caisse d'Épargne Provence Alpes-Corse, La Provence, l'École de Journalisme et de Communication de Marseille et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence, cette soirée a rencontré un franc succès avec la présence de plus d'une centaine de chefs d'entreprises de la région.

Parmi les intervenants : Alain Lacroix, Président du Directoire de la Caisse d'Épargne Provence Alpes-Corse, Claude Perrier, Directeur-général délégué du groupe La Provence, Pape Diouf, Président d'Honneur de l'École de Journalisme et de Communication de Marseille, Louis Allocio et Alice Helleboid, respectivement 1er vice-Président la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence et conseillère de cabinet du Président Jacques Pfister.

Ces rencontres ont permis aux entreprises présentes de s'engager sur deux projets majeurs du Site-mémorial, en recherche de financement pour 2015 : la restauration des traces laissées par les internés du Camp des Milles et les actions de sensibilisation pour lutter contre les extrémismes, le racisme, l'antisémitisme et les discriminations dans les « zones prioritaires », menées en étroite collaboration avec Mme Marie Lajus, Préfète déléguée à l'Égalité des Chances.

CONTACTS AUPRÈS DE GRANDES FONDATIONS ET ENTREPRISES

Après plusieurs semaines d'échanges, la fondation d'entreprise EDF a indiqué souhaiter apporter son soutien à la Fondation à hauteur de 60 000 €. Les modalités pratiques de cette aide seront effectives en 2015. La Fondation du Crédit Agricole a fait part également de son intérêt pour aider et soutenir la Fondation du Camp des Milles à hauteur de 45 000€.

Les entreprises prestataires de la Fondation ont également été sollicitées au travers de leur contrat afin de réduire les couts de leurs interventions.

L'intervention d'un mandataire en charge de mettre en relation la Fondation et de potentiels mécènes a été mise en place.

RESSOURCES HUMAINES

Des hommes et des femmes au service du Site-mémorial du Camp des Milles

FONDATION
Camp des Milles
MÉMOIRE ET ÉDUCATION

La Fondation du Camp des Milles – Mémoire et Education compte à la fin d'année 2014 vingt-sept salariés représentant 25 équivalent temps plein, ainsi que trois personnes à temps partiel détachées de l'Education Nationale, un ingénieur de recherche mis à disposition par l'Université et un conseiller spécial mis à disposition par le Rectorat.

La politique de recrutement de la Fondation en 2014 s'inscrit dans une double logique :
1/ poursuivre l'embauche de personnes rencontrant des difficultés face à l'emploi (chômeur longue durée, bénéficiaire du RSA, jeunes, ...), pour des raisons sociales tout d'abord : elle entend ainsi jouer un rôle d'insertion et d'intégration dans le monde du travail et plus largement dans la société pour l'ensemble des nouveaux salariés, mais également pour des raisons budgétaires : le site ne pourrait fonctionner et avoir un tel niveau d'activité et une telle amplitude horaire, avec le budget restreint qui est le sien, sans le concours d'aides publiques à l'embauche.

2/ se doter de personnels aux compétences professionnelles et techniques reconnues, pour répondre aux besoins d'amélioration du fonctionnement et d'optimisation du développement de la fondation : recrutement d'un nouveau responsable technique et d'une nouvelle secrétaire générale, embauche de médiateurs aux profils plus spécialisés.

Aux personnels salariés de la Fondation doit s'ajouter la présence de plusieurs bénévoles qui interviennent ponctuellement (conseils, prises de vues, relectures de documents...), ou de manière régulière (aide à l'accueil du public scolaire en particulier).
Ces bénévoles permettent de décharger un peu les cadres qui continuent à assurer un grand nombre de visites.

Une restructuration de l'équipe est par ailleurs en chantier, tirant les leçons des premières années d'existence, par le regroupement des pôles développement et communication, dans l'objectif de permettre à la Fondation de développer ses ressources propres.
Un chargé de mission projets est en charge également de la recherche de fonds privés et publics, pour financer les projets d'investissement et les projets culturels de la structure.
L'ensemble des salariés de la Fondation a par ailleurs suivi des formations pendant l'année 2014, notamment en relation avec l'accueil du public et la sécurité des visiteurs renforçant ainsi la polyvalence de chaque salarié.

Enfin, le point essentiel à relever est que le travail intense d'ajustements multiples et bien évidemment l'accueil du public, ont été réalisés avec des moyens humains bien inférieurs aux prévisions et aux besoins.
Ce fort décalage provient de deux éléments majeurs créant une double contrainte « en ciseaux » : d'une part le cumul de tâches de gestion et de tâches exceptionnelles de finalisation ou de développement, et d'autre part le souci de ne pas prendre le risque de recruter de personnel qu'il pourrait être difficile de maintenir en poste au vu des aléas de fréquentation et de subventions, et donc des aléas budgétaires pour cette seconde année pleine.

L'équipe de la Fondation doit en être à nouveau félicitée.

L'organigramme au 31/12/2014 de la Fondation est en annexe 3 de ce rapport.

ANNEXES AU RAPPORT D'ACTIVITÉ

ANNEXE 1 :
INSTANCES DE LA FONDATION DU CAMP DES MILLES – MEMOIRE ET ÉDUCATION

1/ PERSONNALITÉS COMPOSANT LE BUREAU DE LA FONDATION (RENOUVELLEMENT DU 25/06/2013)

- Président : M. Alain Chouraqui, Association Mémoire du Camp d'Aix-les Milles,
- Vice-président : Me Serge Klarsfeld, Association des Fils et Filles des Déportés Juifs de France
- Trésorier : M. Jean-Louis Medvedowsky, Association du Wagon-Souvenir et du Site-mémorial des Milles
- Secrétaire : M. Bernard Chevallier, Groupe Lafarge

2/ INSTITUTIONS MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (RENOUVELLEMENT DU 13/05/2013)

COLLÈGE DES MEMBRES FONDATEURS

- Le représentant de l'association du Wagon-Souvenir et du Site-mémorial des Milles
- Le représentant de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah,
- Le représentant du Groupe Lafarge
- Le représentant du Conseil Représentatif des Institutions Juives de France (CRIF)
- Le représentant du Mémorial de la Shoah
- Le représentant de l'association « Mémoire du Camp d'Aix-les Milles »

COLLÈGE DES MEMBRES DE DROIT

- Monsieur le Ministre de l'Intérieur, ou son représentant
- Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, ou son représentant
- Monsieur le Ministre de la Culture et de la Communication, ou son représentant
- Monsieur le Ministre en charge des Anciens Combattant, ou son représentant
- Le Président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, ou son représentant
- Le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, ou son représentant
- Le Maire de la Ville d'Aix-en-Provence, ou son représentant

COLLÈGE DES « AMIS DE LA FONDATION »

Le collège des « Amis de la Fondation » comprend trois représentants désignés par cette association créée en janvier 2009 et présidée par Me Serge Klarsfeld :

- Le représentant de l'Association des Fils et Filles des Déportés Juifs de France,
- Le représentant de la Fondation d'Entreprise Ecureuil pour l'Art, la Culture et la Solidarité
- Le représentant de la Société France Telecom.

COLLÈGE DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

- Monsieur Philippe Joutard, Historien, Ancien Recteur, Professeur émérite (Aix Marseille Université) et à l'EHESS, et ancien Recteur
- Monsieur Robert Mencherini, Professeur Honoraire d'Université en Histoire contemporaine
- Madame Toros-Marter, Présidente de l'Amicale des Déportés d'Auschwitz Marseille-Provence

INVITÉS PERMANENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (VOIX CONSULTATIVE)

- Le Président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, ou son représentant
- Le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, ou son représentant

3/ LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE (RENOUVELLEMENT DU 16/12/2013)

NOM	***PRÉNOM***	***FONCTION***
GAUDEMAR (de) Président du CS	Jean-Paul	Ancien Recteur d'Aix-Marseille Conseiller spécial au sein du cabinet de la Secrétaire d'État à l'Enseignement Supérieur et la Recherche Geneviève Fioraso (avril 2014)
POLONOVSKI Vice-président du CS	Max	Conservateur Général du Patrimoine. Chargé de Mission au Ministère de la Culture
LALIEU Rapporteur du CS	Olivier	Responsable de l'aménagement des lieux de mémoire et des projets externes du Mémorial de la Shoah.
ATTALI	Gérald	IA-IPR d'histoire-géographie
BEAUSSE	Bruno	Directeur des formations à l'ENSOSP (Ecole nationale supérieures des Officiers de Sapeurs-Pompiers)
BERROUS	Yoni	Responsable des activités francophones (Ecole internationale de Yad Vashem)
de BOISGELIN	François	Directeur de la Villa Méditerranée
BREEDEN	Philip	Attaché Culturel à l'Ambassade des Etats-Unis en France
CHOURAQUI	Jean-Marc	Professeur d'Histoire du judaïsme (Aix Marseille Université) Directeur de l'Institut Interuniversitaire d'Etudes et de Culture Juives (IECJ)
DORIVAL	Gilles	Professeur Emérite de langue et littérature grecques (Aix-Marseille Université), Membre Honoraire de l'Institut Universitaire de France
DRAY-BENSOUSSAN	Renée	Historienne, chercheure associée, UMR Telemme, (Aix Marseille Université)
FEVRIER	Chantal	IA-IPR d'Histoire-Géographie (ER)
FOCCROULLE	Bernard	Directeur Général du Festival International d'Art Lyrique d'Aix-en-Provence
FUCHS	Ulrich	Directeur Général Adjoint Marseille Provence 2013
GASNAULT	François	Conservateur général du patrimoine. Chef du Centre historique des archives- Service Historique de la Défense
GAUSMANN	Angelika	Sociologue d'art et professeur d'art– auteure de *« Deutschsprachige bildende Künstler im Internierungs- und Deportationslager Les Milles 1939-1942 ».*
GOVEN	François	Inspecteur Général des Monuments Historiques
GRYNBERG	Anne	Professeur d'Histoire contemporaine à l'INALCO
GUILLON	Jean-Marie	Professeur d'Histoire contemporaine (Aix Marseille Université)
JOUTARD	Philippe	Ancien Recteur, Professeur émérite (Aix Marseille Université)
KNAFOU	Rémy	Professeur émérite à la Sorbonne
KLARSFELD	Serge	Historien, Président de l'Association des Fils et Filles des Déportés Juifs de France
LE BORGNE DE KAOUEL	Florence	Inspectrice Education Nationale
MEHDI	Rostane	Professeur à la Faculté de droit d'Aix-en-Provence Directeur de l'UMR de Droit public comparé, droit international, droit européen (CNRS/ Aix Marseille Université)

MENCHERINI	Robert	Professeur Honoraire d'Université en Histoire contemporaine
MIOCHE	Philippe	Professeur d'Histoire Contemporaine (Aix Marseille Université)
NIELSEN	Fried	Chef du service culture de l'Ambassade d'Allemagne en France
PASQUIER	Robert	Directeur du Théâtre Durance (Scène conventionnée pour le jeune public, les résidences de création et les actions transfrontalières Pôle régional de développement culturel)
NIELSEN	Fried	Chef du service Culture de l'Ambassade d'Allemagne en France
PENA	Marc	Professeur à la Faculté de droit d'Aix-en-Provence Vice-Président Aix Marseille Université
ROBBERECHTS	Edouard	Maître de Conférences en Philosophie juive (Aix Marseille Université)
ROTH	Xavier	Maître de Conférences en Sciences de l'Education (Université de Grenoble)
SZELL	György	Professeur émérite de l'Université d'Osnabrück et Président du Conseil scientifique international de l'IFEP (Institut Fédératif Européen Pluridisciplinaire)
TOPALIAN	Nathalie	IEN-ET
TUGAS	Julie	Conservatrice des Monuments Historiques (DRAC)
URSCH	Jacqueline	Ancienne Directrice des Archives Départementales des Bouches-du-Rhône

ANNEXE 2

VISUELS DE LA CAMPAGNE 2014
AFFICHE DE L'EXPOSITION « UNE CICATRICE DANS L'HISTOIRE »

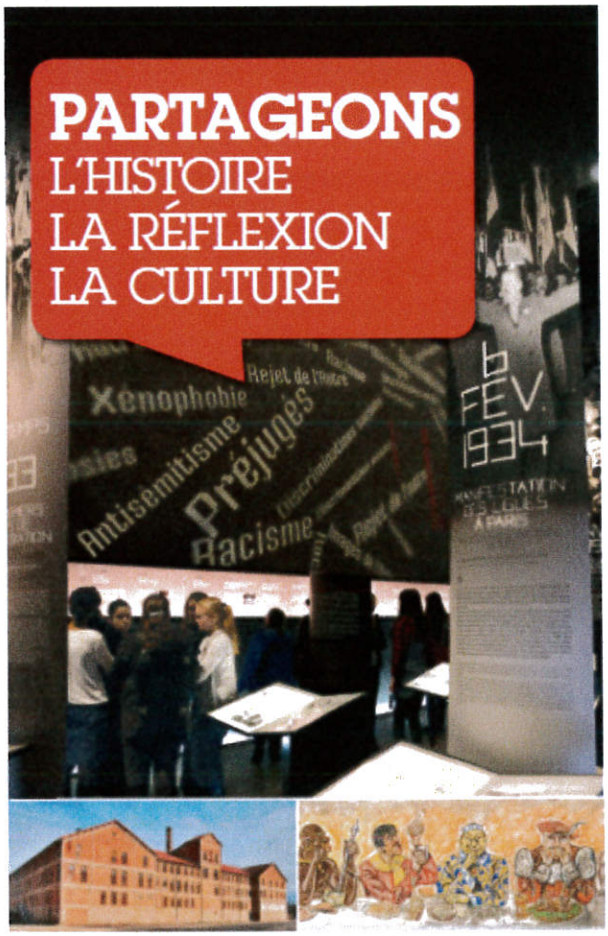

"Je suis convaincu que le Camp des Milles sera un lieu important, très important pour les siècles à venir."

Elie Wiesel
Prix Nobel de la Paix

SITE-MÉMORIAL
Camp des Milles
COMPRENDRE POUR AGIR

MUSEE D'HISTOIRE
ET DES SCIENCES
DE L'HOMME

EXPOSITION-ÉVÉNEMENT
VICTIMES ET RESISTANTS :
VISAGES ET PAROLES
9 JUILLET - 1 NOVEMBRE 2014
UNE CICATRICE DANS L'HISTOIRE
RWANDA 1994 > LE GÉNOCIDE DES TUTSI
OUVERT TOUS LES JOURS
10H - 19 H
WWW.CAMPDESMILLES.ORG
04 42 39 17 11
Camp des Milles
COMPRENDRE POUR AGIR
MUSÉE D'HISTOIRE ET DES SCIENCES DE L'HOMME
PHOTOGRAPHIES
STÉPHANE DUMONT DE SAURET
TÉMOIGNAGES / VIDÉOS / ARCHIVES
EXPOSITION EN PARTENARIAT AVEC :
PARTENAIRES DE LA FONDATION DU CAMP DES MILLES - MÉMOIRE ET ÉDUCATION :

ANNEXE 3 :

ORGANIGRAMME DE LA FONDATION DU CAMP DES MILLES –MÉMOIRE ET ÉDUCATION AU 31/12/2014

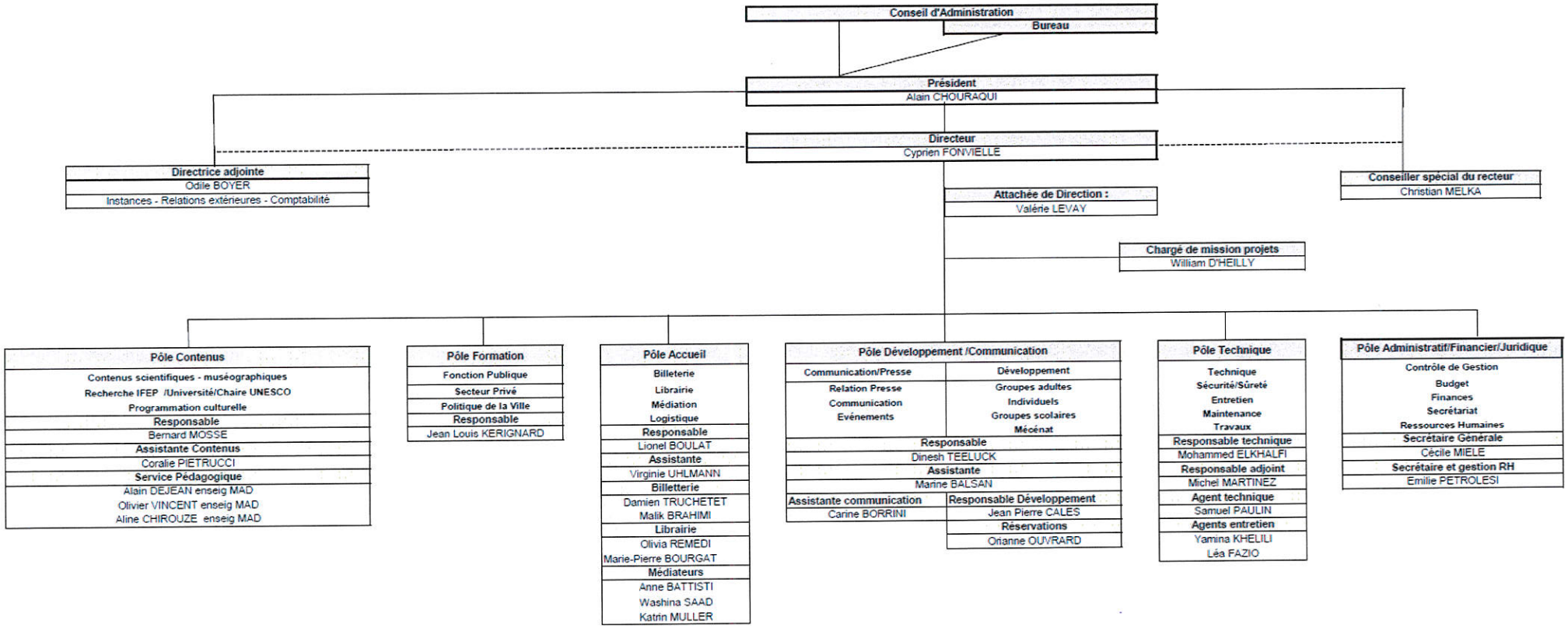

FONDATION Camp des Milles
MÉMOIRE ET ÉDUCATION

RAPPORT FINANCIER 2014 DU BUREAU

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

INTRODUCTION

Conformément à la loi et aux statuts, le Conseil d'Administration de la « Fondation du Camp des Milles - Mémoire et Education » est réuni afin de soumettre à son approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2014.

Pour information, il a été adressé aux membres du Conseil avec le présent rapport financier les documents prescrits par la loi à savoir :

- Les documents comptables : le Compte de résultat, le Bilan, et leurs annexes
- Le texte des projets et résolutions proposés au vote du Conseil d'Administration

En séance, conformément à la loi, les rapports du Commissaire aux Comptes seront portés à la connaissance des membres du Conseil.

PREMIERE PARTIE :

EXAMEN DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2014

1/ REMARQUES GENERALES :

Il est rappelé au début de ce rapport que l'année 2009 a été l'année de création de la « Fondation du Camp des Milles : Mémoire et Education » et de sa reconnaissance d'utilité publique par décret du Premier ministre pris en Conseil d'Etat (25 février 2009).

2009 a été ainsi une année de transition entre deux structures, la Fondation (FCM) et l'Association Mémoire du Camp d'Aix-les Milles (AMCM) seule porteuse du projet jusque-là.
L'année 2010 a vu la prise en charge par la Fondation de la maitrise d'ouvrage travaux jusque-là assumée par l'AMCM.

L'année 2011 s'est caractérisée par la poursuite de l'activité « travaux investissement » qui s'est particulièrement accrue en plus de l'activité fonctionnement.

L'année 2012 a été marquée par l'inauguration et l'ouverture au public du Site-mémorial. Comptablement, cela s'est traduit par le transfert des immobilisations en cours en immobilisations définitives, lesquelles donnent lieu à dépréciation par le biais des amortissements à compter de la date d'achèvement des travaux fixée au 19/12/2012. Des immobilisations en cours ont subsisté, correspondant essentiellement aux bâtiments B et F et à l'auditorium.

L'année 2013 est la première année pleine d'ouverture du Site-mémorial et c'est une année qui a vu la mise en perspective de nos différentes dimensions (historique, mémorielle, réflexive et culturelle) et offres (formations, locations de salle...). Elle a donc connu à la fois la fin du chantier, la structuration de l'équipe de projet en équipe de gestion, les ajustements pratiques et pédagogiques issus de la confrontation des contenus et des outils aux publics, mais aussi la mise en place successive des dimensions complémentaires à l'accueil des publics : éducation, culture (notamment la première exposition temporaire réalisée au sein du Site Mémorial), formation, recherche...

L'activité de l'année 2014 a été marquée par deux éléments :

- l'accroissement des difficultés majeures nées de la tension croissante entre d'une part le rapport toujours tendu entre les missions de la Fondation et ses moyens limités pour un tel équipement et d'autre part le non-versement par certains partenaires des sommes votées pour la Fondation,
- l'évolution du contexte national et régional de montée des extrémismes, des violences antisémites et des racismes qui crée des obligations nouvelles pour la Fondation et qui aggrave encore la question des moyens.

La FCM a dû faire face cette charge supplémentaire en terme financier et humain, mettant ainsi son fonctionnement en difficulté.

L'examen des comptes de l'exercice clos le 31/12/2014 fait ainsi apparaître pour la Fondation :

- **un déficit d'exploitation** de 184 848 € **(Hors amortissement**) dû au non-octroi d'une partie de certaines subventions de fonctionnement.
  Il est important de noter que la Fondation a réussi en 2014 à atteindre **58,56% d'autofinancement, ce qui est reconnu comme rare pour un établissement culturel ouvert au public**. De plus, il faut signaler que ce taux ne tient pas compte des contributions volontaires non valorisées et dont la liste figure en annexe.

- **un excédent comptable général** de 468 985 euros dû à l'intégration d'une partie de la dotation consomptible (1 126 221,07 €) dans les produits. Cette écriture comptable traduit le déséquilibre entre les investissements décaissés et leur financement encaissés.

www.campdesmilles.org
Fondation du Camp des Milles - Mémoire et Éducation - 40, chemin de la Badesse - CS 50642 - 13547 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 4 - FRANCE - Tél. : + 33 (0)4 42 39 17 11 - Siret : 513 626 713 00012
Reconnue d'utilité publique

- **Hors consommation de la dotation, le résultat de la Fondation serait un déficit de 657 236 euros.**

Il est important de noter que la mobilisation répétée de la dotation consomptible du fait du non-versement des subventions votées en Conseil d'Administration (et parfois délibérées par les financeurs eux-mêmes), fragilise très fortement la Fondation du Camp des Milles. La consommation des dotations qui s'est encore répétée en 2014 menace l'existence même de la Fondation.

En résumé, si tous les partenaires publics avaient attribué les sommes pour lesquelles ils s'étaient engagés, en investissement comme en fonctionnement, la Fondation du Camp des Milles afficherait un équilibre financier et de fonctionnement. Ce fait majeur est à rapprocher de trois remarques fondamentales déjà rappelées dans le Rapport financier de l'exercice 2013 et qu'il convient de réécrire à nouveau :

- **la Fondation gère un Site-mémorial qui, portant sur le seul grand camp français encore intact, aurait dû être créé et géré par la puissance publique. Mais aucune institution ne voulait en assurer la charge et les associations puis notre Fondation ont été conduites à porter elles-mêmes un Mémorial essentiel pour notre pays. La Fondation est ainsi devenue de facto une structure soulageant la puissance publique et exerçant une mission régalienne dont la charge directe serait beaucoup plus lourde que les apports publics convenus.**
- **Cette situation a finalement conduit à ouvrir l'équipement avec un budget minimal, très rigoureusement établi et tenu, mais qui ne laisse pas de marge ni pour l'autofinancement nécessaire (le taux d'autofinancement montre que la Fondation a réussi sur ce terrain au-delà de toute espérance) ni pour des défaillances dans les subventions convenues.**
- **Le rôle pédagogique et citoyen du Site-mémorial est reconnu par tous, et au plus haut niveau. Dans un contexte marqué par la montée des crispations identitaires et des extrémismes, il est très regrettable que cet outil ne puisse pas être optimisé ou développé face à cette urgence sociétale.**

Il est nécessaire de souligner que cette seconde année pleine d'ouverture du Site-Mémorial a globalement confirmé les constats positifs de l'année 2013, à la fois en termes de diversité, de nombre et de forte satisfaction de publics très divers, en termes de provenance géographique, d'âge comme de profil socio-professionnel.

2/ CHANGEMENT DE METHODE

Les méthodes d'évaluations retenues pour l'exercice 2014 n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

3/ PRESENTATION DES COMPTES

3-1 Bilan actif et passif :

◆ L'actif :

Il est constitué :

> De l'actif immobilisé net :
D'un montant de 19 460 487 euros contre 20 417 735 euros en 2013, l'actif immobilisé net est l'outil permanent de la Fondation et comprend à ce jour d'une part des frais d'établissement (supports publicitaires) pour 124 145 euros, des logiciels et concessions pour 36 021 euros, l'apport du Bail Emphytéotique de l'AMCM pour 1 885 257 euros, déduction faite de la dotation d'amortissement (voir infra point 4).

www.campdesmilles.org
Fondation du Camp des Milles - Mémoire et Éducation - 40, chemin de la Badesse - CS 50642 - 13547 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 4 - FRANCE - Tél. : + 33 (0)4 42 39 17 11 - Siret : 513 626 713 00012
Reconnue d'utilité publique

Cet actif net immobilisé comprend également les « constructions», pour 15 923 166 euros, résultat des travaux de réhabilitation sur le bâtiment principal, ses annexes et des travaux sur le terrain , des installations techniques pour 28 508 euros et d'autres immobilisations corporelles. Ces dernières, d'un total net d'amortissement de 1 122 095 euros sont composées notamment les aménagements muséographiques, le matériel technique de l'auditorium, le matériel de sécurité de transport, le matériel de bureau et mobilier, et l'apport de l'exposition de l'Association des Fils et Filles des Déportés Juifs de France sur les enfants déportés.

S'ajoutent enfin des immobilisations en cours pour 140 645 euros et des immobilisations financières pour 200 650 euros.

> De l'actif réalisable:
D'un montant de 1 236 058 euros contre 1 484 995 euros en 2013 l'actif réalisable est constitué du stock de marchandises (stocks pour la vente en librairie) pour 139 213 euros, et des créances pour 1 096 845 euros, avec notamment des subventions d'investissement et de fonctionnement ou des apports restant à encaisser pour 858 200 euros. Ces créances sont détaillées comme suit :

Partenaires	**Créances**
Etat	60 061 €
CR Paca	181 405 €
CD13	145 000 €
CUM	70 000 €
FMS	401 734 €

> Des valeurs mobilières de placement :
Elles sont d'un montant de 1 200 000 euros en valeur mobilières AG2R inchangé par rapport à l'exercice précédent.

> Des disponibilités : Pour un montant de 1 015 301 euros, il s'agit de la trésorerie de la Fondation au 31/12/2014 regroupant le compte sur Livret « Associatis », le Livret A ainsi que les différentes caisses de billetterie et du coffre-fort.

>Des charges constatées d'avances à hauteur de 24 848 euros correspondant aux contrats de services à cheval sur deux années civiles.

◆ Le passif

Il est constitué :

> Des ressources propres :
Il s'agit de l'ensemble des dotations pérennes et consomptibles pour un montant de 9 686 639 euros contre 10 509 347 euros sur l'exercice précédent, soit une baisse 822 708 euros.
Cette diminution s'explique par :
* La baisse de la dotation consomptible à hauteur de 1 126 221 euros
* L'augmentation des apports sans droit reprise avec un nouvel apport en 2014 de la FMS à hauteur de 251 734 euros.
* la dotation 2013 au maintien de la valeur pour 1 779 €
* les subventions d'équipement de l'Etat et du Conseil Régional pour un total de 50 000€, concernant la restauration du Wagon souvenir.

>Du report à nouveau créditeur pour un montant de 33 798 euros

>Du résultat (expliqué par le document « Compte de Résultat ») :
Il s'élève à 468 985 euros.

>Des subventions d'investissement :
D'un montant de 10 578 937 euros contre 10 911 991 euros en 2013, c'est la somme de toutes les subventions d'investissement (enveloppes) attribuées au 31/12/2014 en faveur de la Fondation. Ces

www.campdesmilles.org
Fondation du Camp des Milles - Mémoire et Éducation - 40, chemin de la Badesse - CS 50642 - 13547 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 4 - FRANCE - Tél. : + 33 (0)4 42 39 17 11 - Siret : 513 626 713 00012
Reconnue d'utilité publique

subventions sont destinées à être virées au résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles financent. Ces virement sont effectués depuis l'exercice 2012, année de la mise en service des investissements. En 2014, ces « virements comptables » continuent selon les principes du Plan Comptable Général.

>De provision pour risques
Aucune provision pour risques n'a été faite en 2014.

> De fonds dédiés sur des aides aux projets
Il s'agit ici de sommes d'un montant de 130 000 € dédiées au projet de restauration du Wagon souvenir pour 10 000 € et de l'aide aux projets de la FMS pour 120 000€.

>Des dettes :
D'un total de 2 038 335 euros contre 2 466 109 euros à l'exercice précédent, elle comprennent notamment une ligne de découvert, les dettes envers les fournisseurs, et les organismes sociaux ou fiscaux ainsi que d'autres dettes comme l'avance de trésorerie consentie par l'AMCM.
Il est précisé qu'au 31/12/2014 des produits constatés d'avance sont comptabilisés pour 63 658 euros. Ils correspondent notamment au mécénat 2015 de la Fondation EDF de 60 000 euros.

3-2- Le compte de résultat :

Les produits :
Au total, ils s'élèvent à 3 839 465 euros contre 5 702 138 euros en 2013 et se décompose en :

> Produits d'exploitation s'élevant à 2 196 277 euros qui regroupent :
- les produits de la billetterie et de la vente en librairie pour 604 318 euros,
- les aides publiques pour 939 550 euros (Etat, CR Paca, CG13, Communauté Urbaine de Marseille, Aides à l'emploi),
- la production immobilisée pour 135 942 euros (activité « travaux/investissement »),
- les reprises sur amortissements et provisions et transfert de charges pour 35 167 euros,
- le remboursement de frais de formation pour 11 398 euros,
- et d'autres produits pour 469 901 euros composés essentiellement de l'aide au projet de la FMS, de dons et de produits de co-production.

> Produits financiers s'élevant à 89 842 euros.

> Produits exceptionnels à hauteur de 1 553 346 euros et composés de 1 126 221 euros correspondant à la part de la dotation consomptible utilisée (traduction comptable de l'utilisation de la dotation consomptible qui est donc devenue un « produit », une « ressource » et non plus un élément du fond associatif), 405 215 euros correspondant à la quote-part de subvention virée au résultat, et 21 911 euros relevant de produits sur exercice antérieur.

Il faut noter **la baisse significative de la production immobilisée** (fin des travaux effectuées et examen des Décomptes Généraux Définitifs, - 1 813 225 euros) et la **hausse globale modérée de l'activité vente** de 31 647 euros (+56 922 pour les médiations et ateliers avec une baisse des ventes en libraire de 25 275 euros)

L'importance des produits financiers n'est que relative et se justifie par le rachat en 2014 des valeurs AG2R, qui a dégagé la plus-value acquise sur plus de 3 ans (de 2011 à la date du rachat en 2014) car aucun rachat n'avait été opéré depuis l'origine du placement.

Les subventions publiques enregistrées pour 836 334 euros ont été inférieures aux prévisions du budget validé en CA du 16/12/2013 à hauteur 1 020 000 euros.
Cette différence de 183 666 euros s'explique essentiellement par :
- 90 000 euros non perçu du Conseil Général des Bouches du Rhône : Attribution d'une subvention d'exploitation de 160.000 € au lieu des 250 000 € prévus
- 70 000 euros non perçu de la Communauté du Pays d'Aix : non versement de cette subvention relais prévue en complément de la dotation versée, et ce, dans l'attente du

Fondation du Camp des Milles - Mémoire et Éducation - 40, chemin de la Badesse - CS 50642 - 13547 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 4 - FRANCE - Tél. : + 33 (0)4 42 39 17 11 - Siret : 513 626 713 00012

versement de la dotation complète à la Fondation permettant d'atteindre l'engagement initial : 200 000 €/an ; le bureau de la CPA a délibéré en mars 2014 en faveur de cet apport complémentaire de 3M€ nécessaire pour compléter son apport en dotation. Mais aucun versement n'a été effectué à ce jour.

- 30 000 euros Communauté Urbaine de Marseille : attribution d'une subvention d'exploitation de 70 000 € au lieu des 100 000 € demandés et pourtant obtenus l'année précédente.

Il faut noter que le Conseil Régional a attribué et versé une subvention spécifique dans le cadre d'un projet intitulé « concours : une mémoire, un territoire, un lycée- 2014 » d'un montant de 3 000 euros.

Les charges :

Elles s'élèvent à 3 240 481 euros contre 4 897 983 euros sur l'exercice précédent. Elles se décomposent en :

> Charges d'exploitation à hauteur de 3 217 546 euros comprenant :

- Les achats et charges : 1 240 995 euros contre 2 994 476 sur 2013. Cette forte diminution est liée principalement à la diminution de l'activité travaux, à une baisse des achats de marchandises, et à une meilleure optimisation des charges passant par la renégociation de contrats.
- Les impôts et taxes s'élèvent à 85 111 contre 101 931 euros en 2013. Cette diminution provient d'une taxe sur les salaires qui a bénéficié d'un abattement plus important que l'an passé.
- Les frais de personnel s'élèvent en 2014 à 996 747 euros. Ils s'élevaient à 925 552 euros en 2013. Cette hausse s'explique par un accroissement du nombre de salariés (de 21,5 à 25 Equivalent Temps Plein Hors Mise à disposition du Service Educatif) et le recours à du personnel intermittent.
- Les dotations au compte d'amortissements et provisions sur immobilisation se sont élevées à la somme de 836 421 euros contre 808 117 euros en 2013.
- Les dotations aux provisions sur actif circulant représentent une provision pour client douteux à hauteur de 31 000 €.
- D'autres charges s'élevant à 27 271 € correspondant essentiellement à des pertes sur impayés et à des pénalités de retard.

> Charges financières à hauteur de 10 212 euros

> Charges exceptionnelles à hauteur de 12 716 euros comprenant notamment des frais d'expertises (Litiges en cours avec des entreprises du chantier)

Il faut noter que la Fondation est parvenue à réaliser une économie de 58 333,62 euros par rapport à ses prévisions budgétaires.
Pour rappel :
Prévisions selon budget validé en CA du 16/12/2013 : 2 295 451.62 € (hors contributions volontaires)
Valeurs en comptabilité : 2 237 118 €
Ecart : - 58 333,62€
Soit une diminution de 2,54%

Compte tenu des engagements pour fonds dédiés de 130 000 euros sur 2014, l'excédent comptable de l'exercice est de 468 985 euros contre un excédent comptable de 804 156 euros sur l'exercice précédent. Mais il convient d'en préciser les composantes, car le résultat comptable général est la somme de trois résultats : résultat d'exploitation, résultat financier et résultat exceptionnel.

- Le résultat d'exploitation laisse apparaitre une perte de 1 021 269 euros contre une perte de 1 251 051 euros en 2013. **Hors amortissement, ce même résultat s'élèverait à 184 848 euros pour 2014 contre 465 771 sur 2013 soit une réduction du déficit de près de 250%, résultat d'une gestion rigoureuse.**

- **Le résultat financier s'améliore nettement en passant d'un déficit de 21 620 euros en 2013 à un excédent de 79 624 euros en 2014.** Ceci s'explique par le fait que la Fondation a réalisé en 2014 les plus-values de 2011 à la date de rachat du placement AG2R.

www.campdesmilles.org
Fondation du Camp des Milles - Mémoire et Éducation - 40, chemin de la Badesse - CS 50642 - 13547 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 4 - FRANCE - Tél. : + 33 (0)4 42 39 17 11 - Siret : 513 626 713 00012
Reconnue d'utilité publique

- La variation du résultat exceptionnel positif de 1 540 630 euros contre 2 076 826 euros en 2013 s'explique essentiellement par un montant de consommation de la dotation moins important que l'an passé.

Comme indiqué dans les Remarques générales en début de ce rapport, **l'excédent comptable ne doit pas masquer que** d'une part la Fondation du Camp des Milles ne parvient pas à atteindre un équilibre de fonctionnement en exploitant le Site Mémorial et ce malgré le fait que ses ressources propres soient en constante progression et que la part d'autofinancement soit remarquable. Cette situation est à analyser au regard du cumul des subventions annoncées et non versées depuis 2009 qui sont responsables de la quasi-totalité des déficits cumulés.

Malgré les efforts importants consentis par la Fondation, il ne lui a pas été possible de compenser davantage la perte de produits d'exploitation. Des efforts majeurs ont encore été faits en matière de ressources humaines, et de gestion des couts puisque, par esprit prudentiel dans cette deuxième année d'ouverture complète, de nombreux postes n'ont pas été pourvus malgré les besoins ; cela a conduit l'équipe à continuer de faire face à une forte surcharge d'activité avec des effectifs bien moindres que l'effectif minimum jugé nécessaire par le Conseil d'administration pour la future "période de croisière" où aura pourtant été dépassée la surcharge des apprentissages et finalisations diverses liées notamment au début d'exploitation de l'équipement.

Cette situation ne peut ni ne doit perdurer, et l'on peut logiquement penser au regard des résultats obtenus en 2014 et des premiers mois de 2015 que la Fondation va continuer d'accroitre ses ressources propres. Mais elle ne pourra pas trouver son équilibre, sans bénéficier d'un appui sans faille des acteurs publics, notamment par le respect de leurs engagements.

4/ AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé d'affecter le bénéfice comptable de 468 985 euros avec les modalités suivantes :

- Conformément aux statuts, il est procédé au maintien de la valeur des dotations pérennes en affectant aux dotations initiales une fraction de l'excédent constaté en fin d'exercice. Le conseil d'administration du 30/06/2011 avait retenu une fraction égale à 5 % de l'excédent qu'il est proposé de conserver. Ainsi, l'affectation à la dotation au maintien de la valeur s'élève à (468 985)*0.05 soit 23 449 €.

- Le solde est inscrit en réserves soit 445 536 €

A l'issue de l'opération, les fonds fondatifs de la « Fondation du Camp des Milles - Mémoire et Education » s'établiront ainsi :

Fonds associatifs sans droit de reprise	9 710 088 euros
Réserves	445 536 euros
Report à nouveau créditeur	33 798 euros
Subventions d'investissement	10 578 937 euros
TOTAL FONDS FONDATIFS	20 768 359 euros

5/ INDICATIONS COMPLEMENTAIRES :

Il est précisé que le Bail emphytéotique apporté par l'AMCM doit faire l'objet d'un amortissement selon la législation comptable en vigueur. L'exposition apportée par l'Association des Fils et Filles des Déportés Juifs de France n'est en revanche pas amortissable.
Il est indiqué au Conseil que l'Annexe comptable apporte également des précisions sur les règles et méthodes comptables ainsi que sur certains postes du bilan et du compte de résultat.

Fondation du Camp des Milles - Mémoire et Éducation - 40, chemin de la Badesse - CS 50642 - 13547 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 4 - FRANCE - Tél. : + 33 (0)4 42 39 17 11 - Siret : 513 626 713 00012

6/ EVENEMENTS POST CLOTURE DES COMPTES

Il n'y a aucun évènement postérieur à la clôture à signaler dans le présent rapport.

7/ EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2015 sont les suivants :

- maintenir une grande qualité éducative et de service
- faire face avec ses outils pédagogique et citoyens à la montée des extrémismes des racismes et de l'antisémitisme
- accroître le nombre de visiteurs
- augmenter le panier moyen par visiteur
- atteindre l'équilibre budgétaire et rationnaliser les dépenses
- diversifier les sources de financement notamment sur les projets.
- développer les actions de la Chaire UNESCO, notamment les activités de formation et de labellisation.
- développer l'action culturelle
- consolider les placements financiers

www.campdesmilles.org

Fondation du Camp des Milles - Mémoire et Éducation - 40, chemin de la Badesse - CS 50642 - 13547 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 4 - FRANCE - Tél. : + 33 (0)4 42 39 17 11 - Siret : 513 626 713 00012

Reconnue d'utilité publique

DEUXIEME PARTIE :
RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Il est rappelé que sont soumises à contrôle (sont réglementées), toutes les conventions, qui sans être libres (courantes, conclues à des conditions normales) ou interdites, sont passées directement ou par personne interposée entre la Fondation et l'un de ses administrateurs ou dirigeant.

La loi impose la présentation à l'organe délibérant d'une personne morale de droit privé non commerçante ayant une activité économique, ou d'une association visée à l'article L. 612-4, d'un rapport du commissaire aux comptes sur les conventions passées directement ou par personne interposée par la personne morale avec les personnes visées à l'article L. 612-5 du code de commerce. L'organe délibérant, soit le Conseil d'administration, statue sur ce rapport.

Une convention de trésorerie de 115 000€ a été présentée le 16 décembre au Conseil d'Administration de la Fondation du Camp des Milles-Mémoire et Education. Elle prévoit le prêt à titre gracieux d'argent par l'Association Mémoire du Camp des Milles à la Fondation du Camp des Milles – Mémoire et Education. Cette convention ne donne lieu à aucune rémunération.

Le texte de cette convention est joint en annexe de ce présent rapport.

Fondation du Camp des Milles - Mémoire et Éducation - 40, chemin de la Badesse - CS 50642 - 13547 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 4 - FRANCE - Tél. : + 33 (0)4 42 39 17 11 - Siret : 513 626 713 00012

Annexe : Convention de trésorerie du 16/12/2014

FONDATION
Camp des Milles
MÉMOIRE ET ÉDUCATION

CONVENTION DE TRESORERIE

Entre l'Association « Mémoire du Camp d'Aix les Milles »
Dont le siège social est situé : Ancienne Tuilerie des Milles, 40 chemin de la Badesse CS 50642 – 13547 Aix en Provence cedex 4
Représentée par son Trésorier, M. Jean-Louis MEDVEDOWSKY

Et

La « Fondation du Camp des Milles : Mémoire et Education »
Dont le siège social est situé : Ancienne Tuilerie des Milles, 40 chemin de la Badesse CS 50642 – 13547 Aix en Provence cedex 4
Représentée par son Président, M. Alain CHOURAQUI,

Il a été convenu ce qui suit :

Pour rappel l'Association « Mémoire du Camp d'Aix les Milles » est membre fondateur de la « Fondation du Camp des Milles : Mémoire et Education » qu'elle préside.

Date de la convention : 16 décembre 2014

Objet de la convention : L'Association « Mémoire du Camp d'Aix les Milles » a consenti une avance de trésorerie sans intérêt de 115 000 euros à la « Fondation du Camp des Milles : Mémoire et Education ».

Modalités de la convention : Dans le cadre des modalités essentielles de la convention, il est précisé que l'avance consentie sera effectuée en un versement, le 17/12/2014. Le remboursement devra intervenir au plus tard le 31 décembre 2015.

Fait à Aix les Milles,
Le 16 décembre 2014

Association « Mémoire du Camp des Milles »

« Fondation du Camp des Milles : Mémoire et Education »

2015_A228

OBJET : Politique culturelle et sportive - Culture - Attribution d'un fonds de dotation non consomptible à la Fondation du Camp des Milles

---

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	82
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	82
Majorité absolue	42
Pour	82
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

13 OCT. 2015